34e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 36 5 SEPTEMBRE 1912

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète. 10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

PETITE CAUSERIE SCIENTIFIQUE

SUR LES CHAMPIGNONS [1]

I. Empoisonnements par les champignons. — Quelques cas typiques. — Nécessité d'une connaissance scientifique des espèces. — Douze préjugés à écarter. — Une page de J.-H. Fabre. — Champignons mortels, champignons dangereux, champignons suspects. — Empoisonnement phalloïdien et empoisonnement muscarinien. — Traitement des empoisonnements.

II. Connaissance pratique des champignons. — La récolte et l'étude. — Les livres. — Les familles, genres et espèces. — Principes et conseils généraux. — Sociétés mycologiques.

§ Ier. — *Empoisonnements par les champignons*

Voici bientôt l'automne, la saison qui ramène inévitablement avec elle les terribles faits divers presque quotidiens relatant les tragiques méprises des amateurs de champignons, avec leurs dénouements trop souvent mortels. On faisait une promenade à la campagne, dans les prairies ou à travers champs, mais le plus fréquemment dans les sous-bois, là où les champignons sont plus nombreux et plus variés, par suite où l'on est plus exposé aux confusions dangereuses. On a donc commencé la cueillette, avec soin et attention, dans le plus grand nombre de cas, avec le souci de distinguer les bonnes espèces des mauvaises. Ne croyez pas, en effet, que les empoisonnements par les champignons soient réservés à ceux qui sottement recueillent et mangent au petit bonheur toutes les espèces que la nature offre à leur gourmandise. Pas du tout. Ces gens-là sont l'exception, si tant est qu'ils existent. Tout au contraire, les victimes de ces empoisonnements sont, neuf fois sur dix, de ceux qui prétendent « s'y connaître », ou du moins qui ont soumis leur récolte à quelque voisin dont la compétence leur paraît indubitable. Cette compétence, où l'a-t-il puisée? Ils ne se le demandent pas, et s'ils se le demandaient, leur confiance n'en serait peut-être pas diminuée. Car la réponse à leur question se réduirait généralement à cette formule : la pratique. — « Je connais les champignons par la pratique! » Quelle monumentale erreur! *On ne peut pas connaître les champignons* PAR LA PRATIQUE, par la pratique pure et simple, du moins. Si chacun voulait se graver dans l'esprit ce très simple axiome, que de malheurs seraient évités! Malheurs d'autant plus grands qu'un empoisonnement ne va pas seul. Un plat de champignons, c'est sinon le plat de famille, du moins un peu le plat de luxe, auquel toutes les bonnes fourchettes veulent prendre leur part. Et c'est ainsi que l'on voit chaque année les champignons faire tant de victimes, eux qui cependant pourraient être un aliment excellent en même temps qu'un régal délicieux.

Comment ces productions végétales deviennent si néfastes, des observations médicales, qui seront pour nous des leçons de choses, vont nous le faire mieux comprendre. Nous allons passer en revue un certain nombre de faits d'intoxications graves ou mortelles qui se sont produits au cours de ces dernières années, et qui ont été relatés non par des informateurs de presse plus ou moins compétents, mais par des observateurs qualifiés.

Quelques cas typiques. — De tous les champignons malfaisants, les plus coupables sont les *Amanites*. Nous verrons plus loin à quoi les reconnaître; enregistrons d'abord leurs méfaits.

D'abord l'*amanite tue-mouches* ou *fausse-oronge*. Le mardi 12 novembre 1907, quelques maçons italiens obligés au chômage par suite du mauvais temps, profitèrent de leur liberté pour aller aux champignons dans la forêt de Pontarlier. L'un d'eux, nommé Nava, se souvenant d'avoir, dans son enfance, ramassé souvent des champignons avec son père dans les montagnes du Piémont et prétendant en connaître de nombreuses espèces, recueillit en abondance des exem-

[1] C'est, pour les prêtres qui exercent leur ministère à la campagne, rendre un signalé service à leurs paroissiens que d'étudier avec soin les caractères des mauvais champignons et de répandre cette connaissance autour d'eux. Il s'est fait depuis quelques années, dans les milieux primaires, un grand mouvement dans un but analogue. Le prêtre n'est pas moins bien placé que l'instituteur pour rendre populaires des connaissances destinées à prévenir de tragiques méprises.

plaires d'une espèce qu'il appelait le *fungo reale*. C'est le nom italien de l'amanite des Césars ou oronge vraie. L'événement prouva qu'il confondait les deux oronges, et c'est à la tue-mouches qu'il avait affaire. Malgré les doutes et les craintes de son entourage, il s'obstina à les préparer pour le repas du soir, et, autant par bravade que par goût, il en absorba, vers huit heures du soir, une copieuse quantité et alla se coucher. Un de ses camarades qui avait goûté au plat fut pris presque immédiatement de vomissements et évacua ainsi le poison. Pour lui, un peu avant dix heures, il éveillait ses voisins par des cris terribles, de véritables hurlements de douleur. En proie à un violent délire, il errait à peu près nu dans la maison, cherchant à fuir au dehors. Ramené dans sa chambre, il parvint à tromper la surveillance de ses gardiens, tandis qu'on attendait le médecin, et se précipita par la fenêtre du premier étage à travers les vitres, dont les éclats le blessèrent aux mains et au visage. Heureusement un tas de sable le reçut et lui évita toute contusion grave. Le médecin, M. le Dr Grenier, intervint sans tarder. Le malade était alors dans un état comateux, pupilles contractées, mâchoires serrées, qui rendaient l'emploi des vomitifs impossible. Un traitement ingénieux [1] et des soins prodigués pendant quatre heures permirent néanmoins au médecin de sauver le malade qui, transporté à l'hôpital de Pontarlier, fut complètement guéri au bout d'une quinzaine de jours.

Plus dangereuse que l'amanite tue-mouches, l'*amanite phalloïde* possède à son actif d'innombrables cas mortels. En voici quelques-uns parmi les plus récents. — Le vendredi 13 septembre 1907, à Ipswich, dans le comté de Suffolk (Angleterre), un homme accompagné de son fils récolta environ une livre et demie (675 gr.) de champignons. On les mangea au repas du soir après une cuisson très faible, à vrai dire simplement chauffés dans la soupe. La famille se composait de 9 personnes : le père et la mère, 42 et 44 ans, et 7 enfants échelonnés entre 3 ans 1/2 et 17 ans. Six seulement des membres de la famille touchèrent aux champignons, et tous les six succombèrent dans un délai variant de 62 à 85 heures après le repas. A l'autopsie, on reconnut une gastro entérite étendue, une jaunisse légère, une congestion de la base du poumon, du cerveau et de la moelle épinière. Les champignons furent déterminés : c'était l'amanite phalloïde [1], le plus dangereux de tous les champignons. — Le samedi 30 novembre de la même année, elle faisait une victime à Noirmoutier (Vendée). Un homme de 39 ans, d'une très forte constitution (180 kilos), mangeait à midi, frites au beurre, une dizaine d'amanites phalloïdes cueillies dans la matinée. Vers huit heures du soir, premiers symptômes d'empoisonnement : coliques, nausées, puis vomissements et diarrhée. Energique traitement : teinture de belladone, purgatif, lavement purgatif, puis, le pouls s'affaiblissant jusqu'à devenir imperceptible, injections hypodermiques d'éther, de caféine, d'atropine, de morphine, et en plus d'un litre de sérum à 7 gr. de chlorure de sodium. Vers 4 heures du matin, le malade peut dormir, mais dans la matinée les accidents précédents reprennent. Toute la journée du dimanche est très mauvaise ainsi que la nuit, de sorte que le malade finit par croire à une perforation stomacale et fait mander télégraphiquement un chirurgien de Nantes. Il arrive le lundi soir vers dix heures, prescrit des diurétiques, fait continuer les injections alcaloïdiques et de sérum pendant la journée du mardi. Les hurlements continuels cessent dans la nuit du mardi au mercredi, un mieux léger se dessine; mais c'est le vendredi seulement que le malade paraît hors de danger. Le vingtième jour la guérison est complète, mais c'est au bout d'un mois seulement qu'on peut parler de rétablissement. Voilà un tableau assez terrible des accidents dus à l'amanite phalloïde. — Malheureusement les choses ne s'étaient pas arrêtées là. Le comptable du précédent malade avait rapporté chez lui de ces mêmes champignons, en y ajoutant des pleurotes du panicaut. Lui-même il ne mangea que de ces pleurotes, mais son frère, qui avait absorbé indifféremment des deux espèces, mourut dès le mardi matin et malgré le traitement suivi, à la suite d'une paralysie du cœur [2].

Dans l'observation suivante, empoisonnement également suivi de mort, c'est encore la même amanite qui très probablement fut en cause. Un livreur de café, en rentrant de sa tournée aux environs de Vendôme, le vendredi 24 juillet 1908, avait rapporté des champignons cueillis dans les bois sur sa route. C'était un grand amateur de champignons, qui précédemment avait l'habitude de « faire vérifier » ses récoltes par un pharmacien et qui, à ce moment, prenait pour unique guide la feuille coloriée donnée en prime par le *Petit Journal*. Il mangea ses champignons à 8 heures du soir, dormit tranquillement et ne fut pris de vomissements et de diarrhée que le lendemain vers 7 heures. Il put néanmoins se rendre à pied à Vendôme à la consultation de M. le Dr Chauveau. Il

[1] Voici le passage du rapport médical dressé par le Dr Grenier lui-même : « [Le médecin] songea alors à évacuer l'intestin par de grandes irrigations d'eau sous pression au moyen de la douche d'Esmarch (récipient suspendu au plafond avec tube en caoutchouc), suivies de massages vigoureux, d'un vrai pétrissage de l'abdomen. En plaçant le patient dans la position de Trendelenbugh, c'est-à-dire ventre élevé et tête basse, il réussit à forcer la valvule de Bauhin et à employer, en plusieurs fois, environ 20 litres d'eau.

« L'état du malade s'étant un peu amélioré à la suite de ces évacuations intestinales, il a été possible de lui administrer un vomitif, 2 gr. d'ipéca et 5 centigr. d'émétique dans de l'eau tiède. L'évacuation complète de l'estomac se produisit bientôt; les déjections renfermaient encore une grande quantité de champignons.

« Le malade, ayant repris connaissance, put prendre des boissons aromatiques et tout danger fut écarté. » (*Société d'Hist. nat. du Doubs*, séance du 25 nov. 1907).

[1] *Bulletin de la Soc. Mycologique de Fr.*, t. XXIV, 1908, p. 72.

[2] *Ibid.*, p. 68.

s'y présenta le samedi à midi : pâleur de la face, vomissements bilieux, pouls insensible, sueurs abondantes, tendance à la syncope, pas de douleurs, ni stomacale, ni intestinale. Le soir, vomissements incessants et anurie. On lui fait des injections sous-cutanées de sérum physiologique. Néanmoins il mourait le mardi matin à 6 heures par gastro-entérite aiguë, sans fièvre, avec collapsus du cœur et suppression des fonctions des reins [1].

A côté de ces amanites très vénéneuses et proprement mortelles, nous trouvons au cours de ces dernières années un certain nombre d'empoisonnements causés par des espèces moins redoutables, mais qui sont pourtant dangereuses elles aussi. L'*entolome livide* est une des plus fréquemment signalées. Le 9 septembre 1905 un cultivateur de Vernusse, commune de Saint-Pierre-en-Vaux (Côte-d'Or), âgé de 53 ans, en avait recueilli, mêlés à des pratelles, qu'il mangea le lendemain avec sa fille. Le plat fut consommé à midi ; à midi et demi les vomissements et les coliques commençaient, puis vinrent des sueurs froides, des frissons, accompagnés d'une faiblesse telle que le père eut grand' peine à se traîner dans sa cour et à faire signe à un voisin de venir à son aide, sa voix étant éteinte, ses jambes engourdies et le vertige ne cessant pas. Le médecin appelé prescrivit des boissons chaudes et cordiales, un purgatif à l'huile de ricin, pratiqua des injections hypodermiques de caféine et mit ainsi les malades hors de danger. Mais au bout d'une huitaine de jours ils n'étaient pas encore complètement remis [2]. — Un accident analogue causé par le même champignon fut signalé dans une famille de Delémont (Suisse), en septembre 1904 [3], un autre à Courfaivre (Jura bernois) en septembre 1909. Séduite par l'aspect attrayant et l'agréable parfum de farine fraîche de l'entolome, la ménagère avait accommodé ce champignon avec d'autres espèces excellentes qui lui étaient familières. Cinq personnes présentèrent tous les symptômes d'un empoisonnement et subirent de violents et pénibles accidents pour avoir absorbé en tout quatre individus de petite taille de l'espèce incriminée [4].

Un champignon très commun en France et dont on parle très peu à propos d'empoisonnements, l'*Hygrophore conique*, s'est révélé mortel à Tuyen-Quang (Tonkin), en 1906. Six personnes furent atteintes : trois hommes, morts avant qu'on ait pu leur donner des soins, une femme morte à l'ambulance militaire, et deux hommes qui ont guéri après cinq jours de traitement [5]. Cet hygrophore dresse dans les prés humides, dans les clairières, dans l'herbe des chemins, son chapeau rougeâtre et conique, auquel il doit son nom.

Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur les troubles du même genre produits par d'autres espèces encore : *Pleurote de l'olivier* pris pour des chanterelles (Mézières, Ardennes, août 1906), *Tricholome tigré* confondu avec le Petit gris ou Tricholome terreux (Pontarlier, sept. 1907), *Pratelle à épiderme jaune* (Igornay et Nolay, 1905). Les exemples que nous avons cités nous paraissent avoir suffisamment prouvé le très grand danger de consommer des champignons mal connus, c'est-à-dire des champignons qu'on n'a point distingués par leurs caractères rigoureusement et exclusivement scientifiques. Il vaut mieux pratiquer à leur égard une défiance exagérée que leur témoigner une confiance excessive. En fait de champignons, la bonne règle est celle-ci : *savoir peu, mais savoir bien*. A vouloir tout connaître, on risquerait de tout confondre. Et en mycologie, la confusion est toujours un danger. « Il existe des champignons qui tuent, a dit un des maîtres de cette science. Si vous voulez vous mettre à l'abri du danger, commencez par apprendre à les connaître ; le nombre en est très restreint ; il y en a cinq ou six espèces au plus. Quand vous les connaîtrez bien, il vous sera plus facile ensuite de distinguer peu à peu les espèces comestibles [1]. » Cinq ou six champignons mortels, et c'est tout ! Les autres espèces qualifiées de vénéneuses dans les flores produisent des accidents plus ou moins graves, mais qui ne sont presque jamais suivis de mort. Quoi de plus simple donc que de connaître ces quelques espèces particulièrement redoutables !

Mais c'est par leurs caractères botaniques qu'il faut apprendre à distinguer les espèces, et non par de prétendues règles empiriques qui sont de purs préjugés. C'est à ces préjugés que l'on doit la majeure partie des empoisonnements, c'est contre eux qu'il faut s'élever avec force.

Douze préjugés à écarter. — 1[er] *Préjugé :* tous les champignons vénéneux changent toujours de couleur lorsqu'on les entame. Vrai de quelques-uns, ce principe n'est pas vrai des autres. Ainsi le lactaire délicieux, qui est comestible, froissé se couvre de taches vert-de-grisées. Par contre, des amanites mortelles restent blanches quand elles sont entamées.

2[e] *Préjugé :* l'épreuve de la pièce d'argent. On prétend qu'une pièce d'argent mise avec les champignons pendant la cuisson noircit s'ils sont véné-

[1] *Ibid.*, p. 273.
[2] *Ibid.*, 1906, p. 166.
[3] *Ibid.*, p. 279.
[4] *Ibid.*, 1909, p. 250.
[5] *Ibid.*, 1906, p. 229.

[1] Lire aussi ces très justes réflexions de M. F. Guégen : « Les estimations les plus scientifiques évaluent à plus de dix mille par an le nombre des personnes empoisonnées par les champignons. Evidemment tous ces cas ne sont pas suivis de mort, pas plus que dans la bataille la plus meurtrière on ne voit succomber tous les blessés. Il n'en est pas moins vrai que beaucoup de victimes de ces intoxications fongiques sont gravement ou mortellement atteintes, et que les empoisonnements par les champignons peuvent être considérés comme un danger public, redoutable à l'égal d'une épidémie que ramènerait chaque automne.

« La ponctualité désespérante avec laquelle reparaissent tous les ans, dans les quotidiens, les récits d'intoxications de ce genre, est vraiment de nature à mettre en doute l'utilité des efforts de vulgarisation tentés pour répandre la connaissance de quelques espèces fongiques véritablement mortelles. » (Dans Rolland, *Atlas des champignons*, p. 108).

neux. Ce noircissement prouve simplement qu'ils contiennent du soufre ou ont été accommodés avec des œufs. Or tous, en vieillissant, fabriquent de l'hydrogène sulfuré.

3e Préjugé : l'anneau. C'est une affirmation totalement fausse que d'attribuer la qualité de comestibles aux champignons dont le pied est entouré d'un anneau ou d'une « bague ». Les plus redoutables amanites en sont précisément pourvues.

4e Préjugé : prétendre inoffensifs les champignons attaqués par les insectes, les larves, les limaces, etc. Tous les mycologues savent que les plus dangereux peuvent être attaqués par les vers, tandis qu'on voit souvent des espèces délicates dédaignées par eux. Le grand entomologiste J.-H. Fabre a réuni de nombreux faits à l'appui de cette affirmation [1].

5e Préjugé : baser son appréciation sur l'odeur. Nous avons vu plus haut, et il faut y insister, un champignon très vénéneux, l'entolome livide, posséder une agréable odeur de farine fraîche.

6e Préjugé : la saveur. Les bons champignons auraient une saveur douce et les mauvais un goût amer, âcre, poivré ou acide. Rien de plus faux. Les plus terribles amanites sont insipides ou agréables au goût, tandis que des lactaires comestibles sont âcres et amers. (Ce principe n'est vrai que restreint à un groupe particulier, les *russules :* toutes celles qui ont une saveur douce sont comestibles).

7e Préjugé : il faut rejeter impitoyablement tout champignon à suc laiteux. Erreur encore ! Il y a parmi les lactaires des espèces excellentes et consommées en grande quantité dans certaines régions.

8e Préjugé : les bons champignons sont secs sur le chapeau, les mauvais sont gluants. Assertion de pure fantaisie ! L'hygrophore ivoirin, la russule dorée, excellents comestibles, possèdent un épiderme visqueux, tandis que le bolet satan par exemple a l'épiderme très sec.

9e Préjugé : la couleur. Les champignons verts ou rouges seraient à rejeter sans aucune exception. Affirmation erronée encore. Il est des russules rouges et vertes fort délicates, et l'amanite rougeâtre constitue un plat exquis.

10e Préjugé, l'un des plus anciens, puisque Pline contribuait déjà à le répandre : les espèces des prairies, des champs et des clairières seraient toujours inoffensives, tandis que les espèces vénéneuses habiteraient les forêts et les lieux sombres. Deux erreurs au lieu d'une. Les amanites mortelles voisinent dans les lieux éclairés avec l'excellente lépiote élevée, et les lieux sombres abondent en espèces comestibles.

11e Préjugé : sont mauvais les champignons qui noircissent en vieillissant, bons les autres. Grossière erreur, puisque le champignon de couche lui-même devient noirâtre à l'état adulte.

[1] *Souvenirs Entomologiques,* t. x, p. 303 et suiv.

12e Préjugé : les animaux domestiques ou sauvages possèdent un instinct qui leur fait distinguer les espèces nocives des espèces inoffensives ; il suffirait donc de les imiter et de ne manger que des champignons auxquels ils touchent. Cette dernière erreur tient, non pas à la faillibilité de l'instinct, mais à la diversité des effets produits sur l'homme et sur les animaux par les champignons et les autres végétaux vénéneux. De même que l'opium n'est pas un poison pour le pigeon, ni la belladone pour la grive, tandis que le persil est funeste aux perroquets, de même le lapin sauvage, le lièvre et divers rongeurs peuvent se nourrir impunément de champignons qui pour nous seraient vénéneux. Le mouton au contraire distingue le bon cèpe, qu'il aime fort, du mauvais ; le cerf, le chevreuil, le bœuf et la vache, le cheval semblent rebuter les espèces qui nous seraient funestes ; et des poules, mises en présence d'amanites toxiques mêlées à des champignons comestibles, ont chaque fois mangé ceux-ci sans toucher à celles-là [1]. Rien ne permet donc d'admettre comme général un principe contredit par les faits et qui peut-être souffrirait autant d'exceptions qu'il y a d'espèces animales. Comment expliquer la tolérance de certains animaux pour des poisons qui nous tueraient, nous autres hommes, on l'ignore. On n'ignore pas moins la raison de cet autre fait, tout voisin du précédent : certains individus sont réfractaires à l'action de certains poisons. Ainsi l'on voit des personnes manger sans inconvénient la dangereuse amanite tue-mouches. Elle est même de consommation courante en Russie et ailleurs. Climat ? Nature du sol ? Phénomène physiologique analogue à la mithridatisation ? On ne sait [2].

Mais pour le commun des mortels, les champignons vénéneux sont et restent vénéneux. Ce sont choses avec lesquelles il ne faut pas badiner ; le jeu pourrait vite devenir tragique. Les douze erreurs que nous avons signalées sont la cause certaine des empoisonnements qui se reproduisent chaque année dans les milieux populaires. Ces erreurs, il faut les combattre et les déraciner. La vérité est qu' « en dehors des caractères botaniques, il n'existe aucun signe particulier, aucun moyen permettant d'affirmer qu'un champignon donné est comestible ou vénéneux [3]. »

Un procédé trop simple. — A défaut d'un principe général permettant de distinguer les bonnes espèces des mauvaises, n'existerait-il pas un moyen de détruire en celles-ci l'élément toxique, de façon à se passer de toutes connaissances botaniques et à éviter cependant les empoisonnements ? On n'a pas été sans le prétendre. Une page du grand écrivain que nous citions tout à l'heure, J.-H. Fabre, a fait récemment le tour de

[1] *Bull. Soc. Hist. nat. du Doubs,* 1906, expériences de Mlle Cretet.
[2] *Bull. Soc. des nat. de l'Ain,* 1912, p. 24.
[3] Faupin, *Les Champignons,* p. 8.

la presse et posé de nouveau le problème devant le monde scientifique :

Quelle règle de conduite devons-nous tenir ? écrit l'illustre vieillard de Sérignan [1]. Cette règle est des plus simples. Depuis une trentaine d'années je n'ai jamais entendu parler du moindre cas d'empoisonnement par les champignons dans le village, et cependant il s'en fait ici abondante consommation, en automne surtout. Il n'est pas de famille qui ne récolte, dans quelque promenade à la montagne, un précieux appoint à ses modiques ressources alimentaires. Et que récolte-t-on ? Un peu de tout !

Comment, avec telle insoucieuse récolte, évite-t-on les accidents ? Dans mon village et bien loin à la ronde, il est de règle de faire blanchir les champignons, c'est-à-dire de les faire cuire dans l'eau bouillante légèrement salée. Quelques lavages à l'eau froide achèvent le traitement. Ils sont alors préparés de telle façon que l'on veut. De la sorte, ce qui pourrait être dangereux au début devient inoffensif, parce que l'ébullition préalable et les lavages ont éliminé les principes nocifs.

Mon expérience personnelle confirme l'efficacité de la méthode rurale. Très fréquemment j'ai fait usage, avec ma famille, de l'agaric annulaire réputé très vénéneux. Assaini par l'eau bouillante, c'est un mets dont je n'ai que du bien à dire. Très souvent encore a paru sur ma table, après ébullition, l'amanite à tête lisse, qui non traitée de cette façon ne serait pas sans danger. J'ai essayé les bolets bleuissants, en particulier le bolet pourpre et le satanas. J'ai fait parfois emploi de l'amanite panthère, si mal famée dans les livres : rien de fâcheux n'en est résulté. Un de mes amis, médecin, à qui j'avais fait part de mes idées sur le traitement par l'eau bouillante, voulut essayer de son côté. Pour le repas du soir, il choisit l'amanite citrine, de mauvais renom à l'égal de l'amanite panthère. Tout se passa sans le moindre encombre. Un autre de mes amis, précisément l'aveugle en compagnie de qui je devais un jour déguster le cossus des gourmets de Rome, s'est permis l'agaric de l'olivier, si redoutable, dit-on. Le mets fut, sinon excellent, du moins inoffensif.

De ces faits, il résulte qu'une bonne ébullition préalable est la meilleure sauvegarde contre les accidents occasionnés par les champignons... Une cueillette de champignons vous a séduit, et vous êtes incomplètement renseigné sur leurs propriétés bénignes ou malfaisantes. Alors faites blanchir et sérieusement blanchir. Sorti du purgatoire de la marmite, le suspect pourra se consommer sans appréhension.

... Je n'ai pas en vue le gourmet, mais le frugal, le travailleur des champs surtout. Je me croirais dédommagé de mes persévérantes observations si je parvenais, si peu soit-il, à populariser la prudente recette provençale concernant les champignons, nourriture excellente qui fait agréable diversion à la platée de haricots ou de pommes de terre, lorsqu'on sait tourner la difficulté de la distinction entre l'inoffensif et le dangereux.

Le procédé indiqué par Fabre n'est pas nouveau. Il est connu sous le nom de « procédé de Gérard, » du nom d'un aide-naturaliste du Jardin des Plantes de Paris qui, en 1850, en fit l'objet d'expériences retentissantes et particulièrement devant une Commission nommée par le Conseil d'hygiène et de salubrité de la ville de Paris [2]. Les expériences parurent concluantes, mais on craignit qu'il n'y eût quelque danger à leur donner une publicité officielle. C'est à ce mode de

[1] *Op. cit.*, p. 317.
[2] J. Moyen, *Les Champignons*, p. 308.

cuisson que le Dr Mougeot, accompagnant l'armée du Danube (1800) entre l'Iser et l'Inn, attribuait l'innocuité des bolets et agarics de toute sorte consommés par les paysans de ces régions [1]. Le docteur V. Gillot, dont la thèse est d'importance capitale, conseille, sans toutefois vulgariser cet emploi, l'ébullition prolongée et surtout le rejet total de l'eau d'ébullition [2].

Mais cette précaution est encore insuffisante pour certaines amanites et volvaires. Il faut bien qu'on le sache et, sur ce point, on ne peut sans danger admettre d'une façon générale et absolue la théorie de Fabre. En effet, l'Académie des Sciences, dans sa séance du 11 décembre 1911, a reçu communication d'expériences minutieusement conduites qui montrent nettement l'insuffisance de la méthode de Gérard. MM. Radais, professeur, et Sartory, son préparateur au laboratoire de Cryptogamie de l'Ecole de Pharmacie de Paris, ont établi, d'une manière indiscutable, que le « blanchissage » à l'eau bouillante, s'il peut détruire la toxicité de certains champignons, reste insuffisant vis-à-vis de certaines amanites et volvaires, particulièrement de l'amanite phalloïde, parce que les cellules retiennent énergiquement une partie du poison et que celui-ci ne saurait être anéanti, résistant à une température de 120° [3].

Ces récentes expériences ont complété nos connaissances sur la nature des poisons contenus dans les champignons. Ces poisons varient suivant les espèces. On s'accorde maintenant à diviser les champignons vénéneux en trois groupes : mortels, dangereux et suspects, suivant la nature et la nocivité du principe qu'ils contiennent :

Champignons mortels, dont l'ingestion est presque toujours suivie de mort. Ils sont très peu nombreux, huit espèces d'après le Dr V. Gillot, mais dont trois ou quatre seulement sont particulièrement à redouter, l'odeur ou l'aspect des autres suffisant à les faire écarter. Sur 128 cas d'empoisonnements dus à ces espèces, cités par le Dr V. Gillot, 80 ont été suivis de mort. Mais 90 ou 95 0/0 des cas mortels sont dus à la seule amanite phalloïde. Parmi ces champignons mortels, on compte 4 amanites : phalloïde (ou bulbeuse), citrine, printanière et vireuse, et 4 volvaires (les volvaires ne sont guère autre chose que des amanites à spores roses) : gluante, remarquable, vipérine et rose-noire. Dans toutes ces espèces existe une substance découverte par le toxicologue allemand Kobert en 1890 dans l'amanite phalloïde et nommée par lui pour cette raison « phalline. » Soluble dans l'eau, mais non détruite par l'ébullition, la phalline, qui paraît assez voisine des toxines

[1] *Ibid.*, p. 310.
[2] Dr V. Gillot, *Etudes médicales sur l'Empoisonnement par les champignons*, Lyon, 1900.
[3] La plupart des journaux et des revues scientifiques ont rendu compte de cette séance de l'Académie à cette date, ou dans le courant de janvier 1912. — *C. R. de l'Acad. des Sc.*, 26 déc. 1911.

microbiennes les plus rapprochées des ptomaïnes, possède la redoutable propriété de dissoudre les globules rouges du sang. Sept à huit milligrammes de phalline par litre de sang suffiraient pour en détruire tous les globules. (Une seule amanite phalloïde contient plusieurs centigr. de phalline). Comme ce sont les globules rouges qui fixent l'oxygène et le transportent des poumons aux diverses cellules de l'organisme, c'est à bref délai l'asphyxie totale, sans remède possible. On mesure maintenant tout le danger que pourrait offrir la méthode Gérard avec les 4 amanites mortelles : si peu qu'il reste de poison dans les tissus profonds du champignon, c'en est encore assez pour détruire les propriétés vitales de toute la masse sanguine.

Champignons dangereux, capables de provoquer des troubles très graves, mais non mortels par eux-mêmes. Ils le peuvent devenir par suite de complications. En général la guérison survient en quelques jours. Telles l'Amanite fausse-oronge et l'a. panthère. Il faut y joindre l'a. rude, l'a. variée, l'a. ample, le tricholome tigré, l'hygrophore conique. Sur 51 cas d'empoisonnements, 3 seulement ont été suivis de mort. Le principe vénéneux de ces champignons, isolé en 1870 par Schmiedebert et Koppe, a été appelé par eux « muscarine. » C'est un alcaloïde cristallisable que l'on extrait aussi des eaux mères de morues putréfiées. La muscarine n'a aucune action sur les globules sanguins, mais seulement sur le cœur et l'appareil digestif. En général, elle s'élimine assez vite et n'est pas ingérée en quantité suffisante pour produire des lésions irrémédiables.

Champignons suspects, qui produisent des troubles analogues à une indigestion mais non pas des empoisonnements proprement dits. Dans cette troisième catégorie, on range l'entolome livide, diverses russules, lactaires et bolets, la chanterelle orangée, le pleurote de l'olivier, etc. Certaines personnes même, dont l'estomac est plus sensible, dont le cœur ou les reins sont moins nets, sont assez rudement éprouvées par des espèces communément consommées sans inconvénient.

Symptômes d'empoisonnement. — A ces divers principes correspondent des symptômes bien distincts, de telle sorte que, même si l'on ignore, dans un cas d'empoisonnement, l'espèce consommée, on peut deviner au moins à quel groupe elle appartient. Dans l'empoisonnement par la phalline, les troubles n'apparaissent qu'après dix ou douze heures. Le début est silencieux : éblouissements, vertiges, crampes et brûlures de l'estomac, soif intense, mais pas de délire. Tardivement surviennent des sueurs froides, des vomissements, de la diarrhée. Région de l'estomac extrêmement douloureuse au toucher, ainsi que le foie, volumineux et dur; cuisses repliées sur le ventre; teint de jaunisse; urines rares ou totalement supprimées, de couleur foncée. Les accalmies et l'assoupissement succèdent alternativement aux crises douloureuses pendant plusieurs jours. Mais l'état général va s'aggravant : syncopes, paralysie, affaiblissement du pouls. La mort survient par arrêt du cœur.

Avec les champignons à muscarine, les choses se passent tout autrement. C'est de une à quatre heures au plus après le repas et par un délire bruyant, gai ou furieux, que l'empoisonnement se déclare. Les symptômes rappellent assez ceux de l'ivresse. Bientôt vomissements et diarrhée. Les urines sont supprimées, mais le poison s'élimine vite par l'appareil digestif. Puis un sommeil lourd, mais sans alternatives de rechutes. La guérison survient en trois ou quatre jours [1].

Enfin, pour les autres champignons simplement suspects, les symptômes sont ceux d'une violente indigestion : angoisse, sueurs froides, nausées, vomissements, etc.

Traitement. — Ce dernier cas se traite comme une banale indigestion. Mais les deux premiers réclament d'autres soins.

Dans l'empoisonnement phalloïdien, les vomitifs ne peuvent qu'être nuisibles, puisque le poison a depuis longtemps pénétré dans l'intestin. Mais il faut recourir aussitôt aux purgatifs, de préférence les purgatifs salins : 40 à 50 gr. de sulfate de soude ou de magnésie dans un grand verre d'eau, ou encore 30 à 40 gr. d'huile de ricin; lavements huileux additionnés d'une vingtaine de gouttes de laudanum; cataplasme arrosé de laudanum, sur le ventre. Diurétiques : nitrate ou sulfate de potasse (2 gr. par litre d'eau). Pendant ces premiers soins on aura mandé sans retard le médecin, qui seul est qualifié pour y ajouter le lavage du sang par injection de sérum physiologique (8 gr. de sel de cuisine par litre d'eau bouillie). Contre l'abattement, on donnera des stimulants (20 gouttes d'éther dans de l'eau sucrée, toutes les dix minutes). Pour soutenir le pouls, piqûres de caféine, de sulfate de spartéine. Il faudra persévérer très longuement et durant des journées dans l'application de ce traitement.

Pour l'empoisonnement muscarinien on recommande les vomitifs. Le P[r] Guégen les juge inutiles et bons seulement à irriter encore plus l'estomac. Mais ici encore on recourra aux purgatifs et

[1] Tableau des deux syndromes :

Syndrome phallinien

INCUBATION. — Durant 10 à 12 heures.
DÉBUT. — *Tardif, silencieux.*
SYMPTÔMES. — Gastro-intestinaux *tardifs.* — Éblouissements ; *intelligence intacte.* — Foie volumineux, *douloureux.*
ACCALMIES. — Fréquentes, *alternant* avec crises.
TERMINAISON. — Affaiblissement graduel. Mort du 5[e] au 10[e] jour, au plus.

Syndrome muscarinien

INCUBATION. — 1 à 4 heures.
DÉBUT. — *Rapide, bruyant.*
SYMPTÔMES. — Gastro-intestinaux *précoces.* — *Délire* gai ou furieux. — Foie normal.
ACCALMIES. — Absentes.
TERMINAISON. — Guérison en deux ou trois jours.

aux diurétiques. On calmera le délire par du bromure de potassium ou de sodium (1 gr. d'heure en heure). Dans ce cas encore il faudra recourir au médecin, qui seul peut traiter suffisamment les symptômes et surtout surveiller attentivement le fonctionnement du cœur.

§ II. — *Connaissance pratique des champignons*

De ce qui précède il résulte que la consommation des champignons mal connus est extrêmement dangereuse ; qu'aucun moyen empirique ne permet de distinguer les bons des mauvais ; que l'on n'y peut arriver autrement qu'en se pénétrant des caractères botaniques propres aux diverses espèces vénéneuses et comestibles, c'est-à-dire des particularités de forme, de couleur, de structure, d'odeur, de saveur, d'habitat. Seule la connaissance scientifique des espèces, les maîtres en mycologie ne cessent de le répéter, permet de choisir avec certitude et de consommer en toute sûreté les champignons, quels qu'ils soient.

Cette connaissance n'est ni difficile à acquérir ni difficile à répandre. On commencera par étudier les espèces qui tuent, ces huit amanites ou volvaires que nous avons signalées, et les espèces dangereuses ou suspectes qu'il faut éviter. Alors seulement il sera prudent d'élargir ses connaissances.

La récolte. — Pour la récolte des champignons, le matériel nécessaire est réduit au minimum : un fort couteau pour creuser le sol et un panier ou un filet pour recevoir la cueillette. On pourra emballer séparément dans du papier les espèces plus fragiles. On ne doit jamais omettre, lorsqu'on récolte un champignon, de le recueillir tout entier, par suite avec la base du pied enfoncée dans le sol ou avec le fragment d'écorce qui le supporte. Faute de cette précaution, on risquera de cueillir comme comestible quelque amanite qu'eût fait aussitôt reconnaître la volve qui fait un étui à sa base. Puis, comme beaucoup d'espèces varient aux différentes étapes de leur croissance, il ne faudra jamais négliger, quand ce sera possible, de recueillir des exemplaires de tout âge, surtout des jeunes non encore épanouis sur lesquels seuls on pourra observer certains caractères spéciaux (voile, cortine, etc.). Le lieu de la récolte : bois, clairière, fourré, lisière, prairie, chemin, etc., sera très utile à noter, aussi bien que la nature des arbres au pied desquels la plante croissait. Enfin dès le retour ou du moins le plus tôt possible, on procèdera à la détermination des espèces recueillies, ce qui ne peut se faire qu'avec une, et, le plus souvent, plusieurs flores analytiques, livres descriptifs et atlas coloriés. Assez souvent, très souvent, pour peu que l'on veuille s'adonner sérieusement à l'étude des champignons, on aura besoin de faire contrôler sa détermination par des mycologues compétents [1]. Dans ce cas le mieux est d'emballer dans du papier séparément chaque spécimen, en comblant les intervalles par du papier froissé, de la sciure, du foin sec, etc., et d'expédier le tout dans une boîte solide mais légère.

La couleur des spores est très utile à connaître. Rien de plus facile : il suffit de déposer le champignon, feuillets en dessous, sur une assiette ou une feuille de papier : au bout de quelques heures une poussière ténue, blanche ou colorée, s'y sera amassée : ce sont les spores. Il sera parfois très utile d'en examiner la forme au microscope [2].

Livres à consulter. — Et maintenant, quels sont les livres élémentaires qui permettront le mieux de reconnaître les espèces communes ou ceux qui aideront à pousser un peu plus loin l'étude de la Mycologie ? Nous allons distinguer trois groupes d'ouvrages pour lecteurs de langue française, les uns élémentaires, les autres plus complets, les autres spéciaux à quelques groupes de champignons, en nous bornant aux meilleurs ouvrages.

A) Ouvrages élémentaires. — 1° P. Dumée, *Nouvel Atlas de poche des champignons comestibles et vénéneux les plus répandus*, 2 séries, in-16 de chacune 64 pl. coloriées, Paris, 1905 et 1911, L. Lhomme, 3, rue Corneille, 7 fr. chacun. — Descriptions très claires, surtout planches d'une remarquable perfection.

2° E. Faupin, *Les champignons comestibles et vénéneux*. Méthode pratique pour reconnaître les espèces dangereuses. 1 vol. petit in-8, Paris,

[1] On en trouvera quelques-uns dans les sociétés scientifiques régionales. La *Société Mycologique de France* a constitué en 1903 une Commission dont les membres « se chargent de procurer aux mycologues amateurs ou scientifiques de la région qu'ils habitent tous les renseignements qu'ils seront en mesure de leur fournir. » Voici les adresses des Commissaires désignés pour les champignons supérieurs :

MM. Arnould, pharmacien, Ham (Somme).
J. Bernard, pharm., 31, rue St-Louis, La Rochelle.
L. Bernard, place Dorian, Montbéliard (Doubs).
Barbier, Faculté des Sciences, Dijon.
Boudier, 22, rue Grétry, Montmorency (S.-et-O.).
Abbé Bourdot, St-Priest-en-Murat (Allier).
Abbé Derbuel, Peyrus (Drôme).
Dumée, 45, rue de Rennes, Paris.
Dupain, pharm., La Mothe St-Heray (Deux-S.).
E. Dutertre, Vitry-le-François (Marne).
Grosjean, instituteur, St-Hilaire, par Roulans (Doubs).
V. Harlay, pharm. à Charleville (Ardennes).
Fr. Hétier, Arbois (Jura).
Lagarde, Fac. des Sc., Montpellier.
Legué, Mondoubleau (Loir-et-Cher).
R. Maire, Faculté des Sciences, Alger.
Dr Ménier, 11, rue Voltaire, Nantes.
Michel, pharm., Fontainebleau.
Merlet, 13, cité Bassard, Bordeaux.
Offner, Fac. des Sciences, Grenoble.
Peltereau, Vendôme (Loir-et-Cher).
Rolland, 80, rue Charles-Laffite, Neuilly-s-Seine.
Dr Trabut, Mustapha-Alger.

[2] Nous ne pouvons donner ici là technique des observations microscopiques, au total très faciles ici. On trouvera là-dessus un remarquable travail de M. Boudier dans *Bull. Soc. Mycol. de France*, mai 1886, p. 134, et de très utiles notes de M. Guégen, *ibid.*, 1910, p. 421.

F. Nathan, 2 fr. 50. — Extrêmement pratique pour débuter dans la mycologie et reconnaître environ 80 parmi les espèces les plus répandues ; d'excellents tableaux comparatifs entre espèces dangereuses et comestibles, 11 planches.

3° R. Bigeard, *Petite flore mycologique des champignons les plus vulgaires*, 1 vol. in-18, Bertrand, Chalon-sur-Saône, 2 fr. 50. — Mêmes qualités que le précédent. Donne 360 espèces. Pas de figures.

4° J. Costantin, *Atlas des champignons comestibles et vénéneux*, 1 vol. in-12, Paris, Dupont, 4 fr. — Bonnes descriptions de 228 espèces. Figures trop réduites et de coloris médiocrement exact.

5° L. Rolland, *Atlas des champignons de France, Suisse et Belgique*, in-8 de 120 pl., Paris, Léon Lhomme, 30 fr. — Publié sous le patronage de la Soc. Mycol. de France. Environ 250 espèces bien choisies. Exactitude remarquable. Texte détaillé donnant la description et les propriétés.

6° Dr Laval, *Les champignons d'après nature*, 1 vol. in-4°, 6 pl. coloriées, Paris, 1912, Delagrave, 15 fr.

7° G. de Coutouly, *L'art d'accommoder les champignons*, 1 vol. in-16, Paris, Lhomme, 4 fr. — Bonnes descriptions suivies de 100 recettes ; pas de figures.

B) Ouvrages plus complets. — 1° Abbé J. Moyen, S. S., *Les champignons*, 1 vol. in-18 Paris, Rothschild. — Remarquable à sa date, mais très vieilli pour les généralités, d'ailleurs très diffuses ; 20 pl. insuffisamment exactes.

2° J. Costantin et L. Dufour, *Nouvelle flore des champignons* avec 3.842 fig., 1 vol. in-12, Paris, Dupont, 6 fr. — Indispensable, mais insuffisant à lui seul. Il faut y joindre quelque volume de descriptions.

3° R. Bigeard et H. Guillemin, *Flore des champignons de France* les plus utiles à connaître. 1 vol. in-8, Bertrand, Chalon-sur-Saône, 11 fr. — Contient les descriptions de 1 607 espèces ou variétés. Un des meilleurs compléments à donner au précédent. Un supplément est en préparation.

4° L. Quélet, *Flore mycologique de France et des pays limitrophes*, 1 vol. in-18, Paris, Doin, 10 fr. — Le manuel des mycologues de profession. Les descriptions sont parfaites. Mais à cause des noms de genres, il est difficile de s'y retrouver. Le volume précédent est très utile à cet effet.

C) Ouvrages spéciaux à des groupes. — Nous signalons seulement la série de *Flores monographiques* de Frédéric Bataille [1], contenant de très utiles clefs analytiques avec de très bonnes descriptions pour beaucoup de grands genres : amanites et lépiotes, lactaires et russules, cortinaires, bolets, etc.

Avec quelques volumes judicieusement choisis dans cette liste, on aura vite fait de s'orienter dans le dédale des familles, des genres et des espèces.

Familles, genres et espèces. — Ce que nous appelons couramment un champignon n'est pas une plante complète, mais seulement un fruit porté par un feutre blanc (mycélium) qui tient lieu de tige et de racines. Ce fruit, composé, dans les grandes espèces, d'un pied et d'un chapeau, sert de base aux classifications. Suivant que le chapeau porte à sa partie inférieure des feuillets, des tubes verticaux ou des aiguillons, il se classe dans les familles des *agaricinées*, des *polyporées* (bolets ou cèpes), des *hydnées*. D'autres espèces, sans chapeau, sont rameuses : *clavariées*, — en entonnoir : *téléphorées*, — en boule ou en toupie : *lycoperdées*, — en éponges ou en coupes : *pezizées*, — en masses souterraines : *tubéracées* (truffes). Dans toutes ces familles, il existe des espèces comestibles ; les espèces vénéneuses sont confinées dans les deux premières familles, agaricinées et polyporées, et c'est seulement dans la première que se rencontrent les espèces mortelles, amanites ou volvaires.

Les *amanites* et les *volvaires* se distinguent des autres agaricinées par la présence d'une volve, c'est-à-dire d'un étui ou d'une bourse qui enferme d'abord le champignon comme un œuf, puis laisse ses débris autour du pied ou sur le chapeau. Les amanites portent autour du pied un anneau (sorte de bague plus ou moins élargie), toutes sauf une, l'*A. vaginée*, qui est comestible et se distingue des volvaires par ses lamelles blanches. Les volvaires ont le chapeau visqueux, les lames rosées, et pas d'anneau. Toutes les volvaires sont vénéneuses ou suspectes ; quatre sont mortelles ; la plus redoutable est la volvaire gluante. On peut la confondre avec l'*A. vaginée*, ou avec le champignon rose des champs qui pourtant n'a pas de volve. Les *amanites* contiennent à la fois les espèces les plus délicates et les plus redoutables : l'*A. des Césars* ou oronge vraie, que Suétone appelle, un peu épigrammatiquement, *cibus deorum*, et l'*a. vineuse*, si recherchée des amateurs, mais aussi les espèces mortelles que nous avons citées, puis l'*A. tue-mouches* (fausse oronge) et l'*a. panthère*, toutes deux très vénéneuses. « Si les ramasseurs de champignons, dit très justement M. Faupin, rejetaient tous ceux qui présentent une volve, il n'y aurait presque pas d'accidents mortels à déplorer. » Si donc on ne connaît pas encore très sûrement les amanites comestibles, il faut avoir grand soin de déterrer profondément tous les champignons que l'on récolte et de rejeter tous ceux qui ont la base du pied entourée d'une sorte de sac ou du moins d'un semblant de volve, écailles ou bourrelets.

[1] Chez l'auteur, 14, rue de Vesoul, à Besançon. Lui demander la liste.

Voici un tableau comparatif des confusions les plus redoutables :

Oronge vraie *Comestible*	**Fausse-oronge** *Très vénéneuse*
RESSEMBLANCES	
1° Chapeau rouge orangé.	1° Rouge carmin.
2° Un anneau.	2° Un anneau.
DIFFÉRENCES	
1° Pas de verrues floconneuses.	1° Des verrues floconneuses sur le chapeau.
2° Feuillets d'un jaune doré.	2° Feuillets blancs.
3° Une volve à la base du pied.	3° Volve réduite aux verrues du chapeau.

Amanite vineuse *Comestible*	**Amanite panthère** *Très vénéneuse*
RESSEMBLANCES	
Verrues et anneau.	Verrues et anneau.
DIFFÉRENCES	
Pied, anneau et chair teintés de rouge vineux.	Pied, anneau et chair blancs.

Amanite en étui *Comestible*	**Volvaire gluante** *Mortelle*
RESSEMBLANCES	
Pas d'anneau, une volve.	Pas d'anneau, une volve.
DIFFÉRENCES	
1° Chapeau gris cendre.	1° Chapeau gris verdâtre.
2° Feuillets blancs.	2° Feuillets rosés.
3° Volve en étui allongé.	3° Volve courte.

Psalliotes *Comestibles*	**Amanites et Volvaires** *Mortelles*
DIFFÉRENCES	
1° Pas de volve.	1° Une volve.
2° Feuillets roses devenant bruns.	2° Feuillets restant blancs (amanites) ou restant roses (volvaires).
3° Chapeau lisse ou à écailles faisant partie de l'épiderme.	3° Chapeau lisse ou à écailles indépendantes de l'épiderme, visqueux dans la volvaire.

Les autres agaricinées les plus communément consommées appartiennent aux genres lépiote, psalliote, lactaire, russule, tricholome et chanterelle.

Les *lépiotes* ont un anneau, mais pas de volve, un chapeau très souvent écailleux et excorié. Les espèces les plus communes sont comestibles, quelques unes même très délicates : la *L. pudique* (colombette) et la *L. élevée* (coulemelle, couleuvrée, potrelle, potiron, fioula). Une seule paraît très vénéneuse : la *L. brune* (L. helveola), petit champignon de 2-4 cm. heureusement très rare (Ouest de la France). — Les *psalliotes*, dont le type est le champignon de couche, ont un anneau, pas de volve, des lamelles roses puis brunes. Celles des prés, des bois, des champs sont de délicats comestibles. Une seule, dont la chair se tache de jaune au toucher, est suspecte. La confusion des psalliotes et de diverses amanites blanches est à redouter. Celles-ci ont une volve, celles là pas ; celles-là brunissent en dessous, celles-ci restent blanches. En récoltant la *Ps. des bois*, avoir soin de la déterrer profondément, pour s'assurer de l'absence de toute volve. — Les *lactaires* se reconnaissent à la présence d'un lait blanc ou coloré. Beaucoup sont vénéneuses parmi leurs très nombreuses espèces. Elles ont ceci de commun que leur lait est très âcre et brûlant, tandis que la plupart des espèces comestibles sécrètent un lait doux ou insipide. — Une épreuve analogue simplifie l'étude des *russules*, très voisines des lactaires, mais dépourvues de lait, ainsi que de volve et d'anneau, reconnaissables à leurs lamelles rigides, égales ou fourchues, et aux couleurs assez vives de leur chapeau. Les espèces suspectes sont celles à principe âcre et irritant. Les autres sont comestibles. Il suffit donc de les goûter crues. — Quelques *tricholomes* sont malfaisants. On ne peut les distinguer que par l'étude botanique du genre. Mais trois espèces au moins sont très délicates : le mousseron de mai, le petit pied bleu et le *T. améthyste*. — Les *chanterelles* enfin sont connues de tous. Ne pas oublier qu'une espèce, de couleur orangée, est vénéneuse, ni qu'on peut les confondre avec le dangereux *pleurote de l'olivier*, qui croît sur du bois et non à terre comme elles.

Dans la famille des polyporées, les *bolets* fournissent, quelques-uns du moins, comme on sait, les cèpes, un plat très recherché. Mais on y rencontre aussi pas mal d'espèces vénéneuses. Pour eux, retenir ces deux principes : — 1° Le changement de couleur dans la chair mise à nu ne suffit pas à différencier les espèces dangereuses. Il n'est dû, en effet, qu'à l'oxydation de principes inoffensifs sous l'influence d'un ferment spécial. — Mais 2° les bolets les plus dangereux sont tous à pores roses ou rouges. Il ne faut jamais ramasser des cèpes trop jeunes ou à pores un peu roses. Dans le doute, goûter et rejeter le cèpe, si la chair est amère.

Conseils pratiques. — Nous avons ainsi passé en revue les principales espèces dangereuses. Mais on doit se souvenir aussi des quelques règles générales que voici :

D'abord les meilleurs champignons peuvent devenir dangereux en vieillissant. Ils se décomposent, comme tous les organismes vivants, et produisent alors de dangereuses ptomaïnes qui peuvent devenir des poisons violents. Rejeter tout champignon trop avancé ou avarié.

Rejeter également tout champignon piqué ou véreux, c'est-à-dire attaqué par les larves des insectes, cela pour des raisons analogues.

Ne garder le pied que dans les champignons très jeunes. Plus tard, il a transmis au chapeau tous ses principes nutritifs, est devenu coriace et insipide, et enfin c'est par lui que commence la décomposition. Enlever aussi l'épiderme du chapeau et, quand ils sont un peu âgés, les tubes des cèpes.

Enfin, toutes les fois qu'il subsistera le moindre doute, s'abstenir, ou du moins soumettre les champignons à l'action prolongée de l'eau bouillante et rejeter l'eau de cuisson. Mais ne pas croire que ce soit là une garantie absolue.

Et puis il faut savoir que certaines personnes, par un phénomène quelque peu analogue à l'anaphylaxie, montrent vis-à-vis des champignons une sensibilité particulière et éprouvent des troubles digestifs tout comme d'autres vis à-vis des moules, des écrevisses, des œufs, etc.

Terminons par un conseil. L'étude est difficile à quiconque se trouve livré à ses seules ressources, et l'étude des champignons plus que toute autre peut-être. Il y a tout avantage à consulter quelque conseiller qui ait la pratique de la mycologie. Pour cela le mieux est de s'agréger à quelque groupe local de mycologues, de suivre les excursions et les expositions qu'ils organisent, d'user abondamment de leurs conseils et de leur expérience. En face d'une espèce inconnue qui vous intéresse, il ne faut pas hésiter, après l'avoir sérieusement étudiée vous-même, à l'envoyer à un botaniste expert. Qu'on ne craigne pas de recourir à l'obligeance des commissaires de la Société Mycologique de France [1]. Cette Société, fondée en 1885, et dont le siège est 84, rue de Grenelle, à Paris, cherche à propager le plus possible la connaissance des champignons. Elle a déjà beaucoup fait dans ce but. Elle dispose d'un Bulletin trimestriel, organise chaque année, dans diverses régions, des séries d'excursions mycologiques, réunit les efforts de tous les mycologues du territoire. La Société tient ses séances tous les premiers jeudis de chaque mois. A chaque séance on expose et détermine les champignons envoyés par les sociétaires [2]. A elle se rattachent tous les groupements provinciaux et locaux destinés à promouvoir l'étude si intéressante et si utile du monde complexe des champignons.

[1] En voir la liste ci-dessus, p. 791.

[2] La cotisation annuelle est de 10 fr. et donne droit au *Bulletin*.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Une petite question à propos du mariage comme sacrement.

Les auteurs disent : Il est manifeste que le mariage comme contrat a été institué par Dieu. *Mais avant N.-S. le mariage n'était point sacrement.*

Je crois au contraire que le mariage a toujours été un sacrement, que la grâce sacramentelle a toujours été attachée au contrat.

D'abord, il est reçu de tous qu'il y avait au moins un sacrement, celui qui enlevait le péché originel. Je conclus : 1° Donc il pouvait y avoir des sacrements avant N.-S.

2° S'il y avait un sacrement des morts, il y avait grâce sanctifiante. Donc encore de ce côté possibilité d'y avoir sacrements des vivants.

3° Le mariage comme contrat a été institué par Dieu avant le péché, l'homme étant en état de grâce, donc capable de recevoir une grâce sacramentelle. — Dieu leur donne les obligations du mariage, en montre les difficultés *(Relinquet...)*. Pourquoi pas de grâce spéciale ?

Puis il est dit qu'il les bénit : quelle est cette bénédiction ? Ce n'est pas pour leur donner la fécondité : ils l'avaient comme tous les animaux, à qui il ne donne pas de bénédiction. Cela ne peut être que du surnaturel, de la grâce, grâce spéciale, grâce sacramentelle.

Il s'ensuit qu'au moins au premier mariage il me paraît y avoir eu sacrement.

Pour les autres, le péché originel l'aurait-il enlevé ? Pourquoi ? Si les moyens pour enlever le péché originel étaient sacrements, pourquoi l'autre agissant sur une âme en état de grâce ne le serait-il pas ?

R. — La thèse ou l'hypothèse de notre correspondant ne manque pas d'ingéniosité. Mais tous les considérants n'ont pas la même portée ; et en ce qui regarde la conclusion, sans la repousser catégoriquement, nous la tenons pour très peu vraisemblable. Jusqu'à preuve bien nette du contraire, et malgré la latitude inhérente à la question des sacrements antiques, nous croyons qu'il faut s'en tenir à l'opinion commune, presque universelle, d'après laquelle le mariage n'était pas autrefois (c'est-à-dire avant Notre-Seigneur et la loi chrétienne) un sacrement.

Et d'abord, que notre correspondant nous permette de lui dire que sa conception des sacrements anciens nous paraît être en contradiction formelle avec le Concile de Florence. Après avoir énuméré les sept sacrements de la Loi nouvelle, le Concile ajoute, dans son exposé doctrinal : « *Quæ multum a sacramentis differunt Antiquæ Legis. Illa enim* NON CAUSABANT GRATIAM, *sed eam solum per passionem Christi dandam esse figurabant* [1]. » Il ne saurait donc être question ici de « grâce sacramentelle, » au moins proprement dite. — Nous disons « proprement dite, » afin de ménager l'amour-propre de notre correspondant et de donner à son assertion sur ce point un sens qui ne sente pas le fagot. — Et donc, nous voulons supposer qu'il veut dire seulement qu'aux sacrements de la Loi ancienne était de fait « annexée » la grâce, sans que cette grâce fût « conférée » par ces sacrements comme elle l'est aujourd'hui par les nôtres.

Ainsi précisée, l'opinion peut se soutenir. La chose est même certaine en ce qui concerne la circoncision (ou, à défaut, ce que les théologiens appellent le « sacrement de nature ») : simultanément à l'application de ce rite, mais non par son action instrumentale, la tache originelle était effacée et la grâce entrait dans l'âme de l'enfant. Mais, d'après le sentiment le plus répandu, les autres sacrements anciens n'étaient pas nécessairement accompagnés d'un effet spirituel. Ils ne valaient pour la sanctification de l'âme que comme excitants de la foi et d'après la dévotion des personnes qui y recouraient. La sainteté qu'ils conféraient directement était purement extérieure et légale. — Voilà résumé en quelques mots, et sans que nous ayons besoin d'insister davantage, ce qui se trouve exposé tout au long dans la *Somme* de S. Thomas et dans... les manuels de théologie.

[1] Denzinger-Banwart [11], n. 695.

Cela posé, nous accorderons à notre correspondant qu'il peut opiner rigoureusement que les sacrements anciens avaient, comme annexe (mais non pas comme effet), l'infusion de la grâce divine. Mais, comme ce sentiment est contraire à l'opinion commune, on ne peut, dans l'espèce, en faire un principe ferme d'où l'on tirerait ensuite des conclusions certaines en faveur du mariage. Donc, *a priori*, de ce côté-là on ne peut arriver qu'à du problématique.

Mais voyons la question plus directement. Interrogeons sur le point en cause la sainte Ecriture et la Tradition.

Réservant pour le moment le texte de la Genèse, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, nous ne trouvons rien dans la Bible qui puisse être positivement invoqué en faveur du caractère sacramentel du mariage antique. Il ne paraît pas y avoir eu de rite religieux nécessaire dans sa célébration. A vrai dire, nous lisons bien au livre de Tobie que le père de la jeune Sara, prenant la main droite de sa fille, la mit dans la main droite du fils de Tobie, en disant : « Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob soit avec vous, que lui-même vous unisse, et qu'il accomplisse sa bénédiction en vous. » (Tob., VII, 15). Ce texte est fort, nous le reconnaissons, comme indice de la couleur religieuse des mariages juifs. Mais est-il bien représentatif d'une cérémonie domestique strictement requise et d'usage constant ? Lorsque Booz épouse Ruth la Moabite, le texte sacré se borne à dire que ce personnage déclara aux anciens et au peuple qu'il prenait Ruth pour son épouse : pas la moindre indication d'un rite religieux. (Ruth, IV, 9). Complétant les renseignements scripturaires par d'autres ouvrages hébraïques, M. Lesêtre écrit dans le *Dictionnaire de la Bible* que la célébration du mariage « ne comportait aucune cérémonie religieuse, bien qu'on y récitât certaines formules de bénédiction [1]. » Il nous parle encore d'un dais, « employé, mais sans doute à une époque postérieure, pour couvrir les fiancés sur la place publique, pendant que les assistants leur adressaient leurs vœux et que le rabbin unissait leurs mains, » mais il ajoute que « cette bénédiction n'était nullement une condition de validité, le mariage proprement dit restait indépendant du rite [2]. »

Que nous dit, de son côté, la Tradition catholique ? — Le texte que nous avons rapporté du Concile de Florence et le canon 2 du Concile de Trente *(De Sacramentis in genere)* supposent comme un point acquis et certain que sous l'ancienne Loi il y avait des sacrements. Mais lesquels ? Les Conciles gardent là-dessus le silence, et le champ reste ouvert aux hypothèses.

Aussi le sentiment qui considèrerait le mariage antique comme un sacrement n'est pas inouï dans les annales de la théologie. Suarez note, d'après Paludanus, l'opinion de certains auteurs qui pensaient que, sous la « loi de nature, » l'infusion de la grâce était déjà annexée normalement au mariage [1]. Mais l'opinion commune est bien différente. Habituellement, avec S. Thomas, on estime qu'il y avait, sous la Loi mosaïque, quatre sortes de sacrements : « la circoncision (ou, à défaut, comme nous l'avons déjà dit, le sacrement de nature), la manducation de l'Agneau pascal, les purifications légales et les consécrations sacerdotales. » Ces quatre sacrements correspondent, comme des symboles figuratifs, au Baptême, à l'Eucharistie, à la Pénitence et à l'Ordre. La Confirmation, l'Extrême-Onction et le Mariage ne paraissent pas avoir eu de correspondants. Pour les deux premiers de ces sacrements, cela tient à l'imperfection de l'ancienne Loi : « *Sacramento autem Confirmationis*, dit S. Thomas, *quod est sacramentum plenitudinis gratiæ, non potest respondere in veteri lege aliquod sacramentum : quia nondum advenerat tempus plenitudinis... Similiter autem et sacramento Extremæ Unctionis, quod est quædam immediata præparatio ad introitum gloriæ, cujus aditus nondum patebat in veteri lege, pretio nondum soluto.* » Quant au mariage, voici comment s'exprime le saint Docteur : « *Matrimonium autem fuit quidem in veteri lege, prout erat in officium naturæ, non autem prout est sacramentum conjunctionis Christi et Ecclesiæ, quæ nondum erat facta : unde et in veteri lege dabatur libellus repudii, quod est contra sacramenti rationem* [2]. »

La grande raison donnée, en l'espèce qui nous intéresse, par le Docteur angélique est profondément dogmatique. Si le mariage n'était pas autrefois un sacrement, c'est qu'il ne représentait pas (comme aujourd'hui le mariage chrétien) l'union de Jésus-Christ avec son Eglise. Il n'avait pas le caractère sacré et symbolique requis pour un sacrement. Comme on l'explique dans tous les ouvrages de théologie, un sacrement, qu'il appartienne à l'Ancien ou au Nouveau Testament, n'est pas un rite religieux quelconque, mais un signe de sanctification, le symbole plus ou moins expressif de la grâce, et non seulement de la grâce donnée par Dieu, mais de la grâce envisagée en fonction des mérites et de la médiation de N.-S. Jésus-Christ. Et c'est pourquoi tous les sacrements, de l'ancienne comme de la nouvelle Loi, évoquent d'une manière plus ou moins nette l'image du Divin Rédempteur et figurent ou rappellent quelque circonstance spéciale, quelque aspect particulier de la vie terrestre du Christ et de sa mission. C'est ainsi que le rite sanglant de la circoncision était le signe de la Passion du

[1] T. IV, v° *Mariage*, col. 769.
[2] *Ibid.*, v° *Noces*, col. 1660.

[1] Suarez, t. XX, p. 176 (édit. Vivès). — On sait que par « loi de nature » il faut entendre la loi divine générale, abstraction faite des prescriptions mosaïques et chrétiennes.
[2] *Somme Théologique*, Iª IIªᵉ, q. CII, art. 5, ad 3.

Sauveur, et que la manducation de l'Agneau pascal était la figure de la Cène eucharistique.

Mais le mariage, tel qu'il fonctionnait dans la législation mosaïque, ne paraît vraiment pas pouvoir être considéré comme un symbole messianique. Sous la Loi nouvelle, le mariage, avec son double caractère d'absolue unité et indissolubilité, représente légitimement l'étroite et irrévocable union du Christ avec son Eglise, sa seule véritable Eglise. Mais le divorce et la polygamie, permis ou tolérés par la Loi ancienne, ne sont pas compatibles avec un pareil symbolisme. Nous avons déjà cité la parole de S. Thomas : « ... *in veteri lege dabatur libellus repudii, quod est contra sacramenti rationem.* » Cette raison nous semble convaincante, mais nous avouons ne pas comprendre la portée des mots qui la précèdent et d'après lesquels le mariage antique n'aurait pas été idoine à représenter l'union de Jésus-Christ et de l'Eglise, pour ce simple motif que cette union n'était pas encore accomplie *(quœ nondum erat facta).* En effet, n'était-ce pas le propre de l'Ancien Testament de « figurer » le Nouveau ? Nous ne voyons pas quelle répugnance intrinsèque il y aurait eu à ce que l'union à venir du Rédempteur et de son Eglise fût représentée à l'avance par l'union matrimoniale, *positis ponendis.* Ces « positis ponendis » nous paraissent, répétons-le, faire ici défaut. Avec les déformations si graves qu'il souffrait par rapport à sa constitution normale, le mariage juif ne comportait pas le symbolisme sacramentel.

Il est pourtant un texte d'une Encyclique de Léon XIII que notre correspondant pourrait chercher à invoquer à l'appui de son sentiment : — « Puisque Dieu lui-même a institué le mariage, et puisque le mariage a été dès le principe comme une image de l'Incarnation du Verbe, il s'ensuit qu'il y a dans le mariage quelque chose de sacré et de religieux, non point surajouté, mais inné, qui ne lui vient pas des hommes, mais de la nature même [1]. » Ainsi s'exprime Léon XIII qui ajoute, l'histoire en main, que les nations anciennes les plus remarquables par leur civilisation se faisaient du mariage l'idée d'une institution liée à la religion et aux choses saintes, facilement accompagnée de cérémonies religieuses. Mais ce caractère confusément sacré du mariage antique, caractère qui dans la législation et les mœurs hébraïques est plutôt affaibli, un pareil caractère ne saurait être dit rigoureusement sacramentel [2].

Nous voici ramenés à l'institution première du mariage, à l'auguste scène du Paradis terrestre, que rappelle notre correspondant. Pourquoi, dit-il, Dieu qui prescrit alors à nos premiers parents les obligations du mariage et qui leur « en montre les difficultés » *(Relinquet...)*, pourquoi Dieu ne leur aurait-il pas conféré, en même temps, une grâce sacramentelle, qu'ils étaient aptes à recevoir ? — Ici encore nous nous permettons de redire le *Consulat auctores.* Les divers manuels de théologie enregistrent, au traité des Sacrements, le sentiment traditionnel d'après lequel *avant la faute originelle* il n'y avait point de sacrements : d'excellentes raisons de « non-convenance » sont données à l'appui [1]. Par conséquent, il y a tout lieu de tenir que l'union d'Adam et d'Eve, contractée avant la chute, n'avait pas un caractère sacramentel. Rien n'indique, dans la sainte Ecriture, que, postérieurement à la chute, le contrat matrimonial devint un sacrement. Nous avons vu, au contraire, que, grevé du divorce et de la pluralité conjugale, le mariage des Juifs répudiait particulièrement à la signification sacramentelle.

Mais, à propos de la bénédiction donnée par Dieu à nos premiers parents (Gen., I, 28), on nous demande : « Quelle est cette bénédiction ? Ce n'est pas pour leur donner la fécondité : ils l'avaient comme tous les animaux, à qui il ne donne pas de bénédiction. » — Pardon ! Au sujet des animaux, la Genèse dit expressément (I, 22) : « *Benedixitque eis, dicens : Crescite et multiplicamini.* » Et là-dessus Mgr Meignan fait remarquer : « Cette bénédiction et ces paroles seront répétées au sixième jour pour les mammifères et pour l'homme. Dieu n'a pas donné sa bénédiction aux plantes : il ne leur a pas adressé les mêmes paroles, et la raison en paraît toute naturelle. Les végétaux, il est vrai, doivent croître et se multiplier sur la terre ; mais la plante est privée de connaissance et d'instinct, elle ne peut d'elle-même veiller à sa conservation ou coopérer par une activité volontaire à la reproduction et à la propagation de son espèce : elle est vouée à l'action fatale des lois physiques. L'animal, au contraire, est régi par des lois différentes ; bien qu'il ne connaisse pas son créateur et qu'il soit privé de la raison, il a cependant l'instinct et certaines facultés psychiques qui le conduisent et le guident dans la satisfaction de ses appétits [2]. » Cela noté, ajoutons que la bénédiction de Dieu au premier couple humain est accompagnée d'une particulière et magnifique donation : « *Crescite et multiplicamini, et replete terram,* ET SUBJICITE EAM, ET DOMINAMINI PISCIBUS MARIS, etc. » (Gen., I, 28). Par cette bénédiction, Dieu ne confère pas seulement à l'homme et à la femme « la faculté de se multiplier et de remplir la terre, comme il avait fait aux animaux, mais encore l'empire sur les animaux et sur la terre même [3]. » Enfin, vu la nature même de l'homme, la bénédiction divine embrasse, certainement, plus que les intérêts matériels de l'espèce humaine. Elle s'étend au bien moral de la famille et de la société. Et c'est pourquoi, — sans avoir besoin de recourir à la fragile hypo-

[1] Encyclique *Arcanum divinœ sapientiœ* du 10 fév. 1880.
[2] Cf. Card. Billot, *De Matrimonio,* Th. XXXVI, Corol.

[1] *Somme Théol.*, III[a] P., q. LXI, art. 2.
[2] Mgr Meignan, *Le Monde...*, p. 79.
[3] Voir Crelier, *Bible de Lethielleux,* in Gen. I, 28.

thèse d'un rite proprement sacramentel, — il est bien permis de penser que Dieu, dès l'origine du monde et dans la suite des âges, s'est plu à accorder des grâces spéciales aux époux qui, envisageant le mariage sous un aspect honnête et quasi religieux, en respectaient les lois fondamentales et les charges d'après les lumières de leur conscience. Rien n'empêche, croyons-nous, d'entendre dans ce sens élargi la belle parole de la Liturgie : « *Deus, per quem mulier jungitur viro, et societas principaliter ordinata,* EA BENEDICTIONE DONATUR, *quæ sola nec per originalis peccati pœnam, nec per diluvii est ablata sententiam* [1]. »

Q. — Un couple de juifs reçoit le baptême. Par là-même reçoit-il le sacrement de mariage ? — Oui, même sans renouveler le consentement, disent des théologiens ; lorsqu'ils le renouvellent, disent d'autres.

Quoi qu'il en soit, qu'y a-t-il à faire ? — « On leur donne la bénédiction nuptiale, » me dit un vieux missionnaire d'Extrême-Orient. Mais pour le reste il ne tranche rien.

D'abord y a-t-il lieu de s'occuper de mariage ? Si oui, y a-t-il à s'occuper du sacrement ? Je ne le crois pas. Mais si les deux néophytes demandent à le recevoir, que leur répondre et que faire ?

Si le baptême leur a conféré le sacrement de mariage, on ne peut le renouveler. Si c'est douteux, ils ne peuvent le recevoir que sous condition qu'ils ne l'auraient pas reçu.

Quelle décision pratique ?

R. — 1° Il y a certainement lieu de s'occuper du mariage de ces néophytes. Et même il y avait lieu de s'en occuper, pour plus d'une raison, avant leur baptême.

Il fallait en effet, tout d'abord, s'assurer de la régularité de leur situation matrimoniale, car si leur mariage n'était pas légitime, il aurait été nécessaire de les séparer pour les admettre au baptême, ou, si cela était possible et opportun, de leur faire contracter une alliance légitime. Et leur mariage pouvait n'être pas légitime à cause de l'existence d'empêchements dirimants de droit divin, naturel ou positif, ou même, selon l'opinion soutenue aujourd'hui par les plus graves canonistes et qui nous semble à peu près certaine, à cause d'empêchements dirimants de droit civil. Il n'y a pas à tenir compte, en l'occurrence, des empêchements dirimants de droit purement ecclésiastique, car ces empêchements n'atteignent que les personnes baptisées, et le mariage validement contracté dans l'infidélité nonobstant l'un de ces empêchements reste parfaitement ferme lors même que, par leur baptême, les infidèles deviennent sujets des lois ecclésiastiques.

Il ne nous semble pas nécessaire d'entrer ici dans les développements assez considérables que pourraient comporter les points qui viennent d'être énoncés.

2° La seconde question est celle du sacrement de mariage. Y a-t-il lieu de s'en occuper à l'occasion du baptême de ces conjoints ? Ici encore, il y avait lieu de s'en occuper surtout avant leur baptême. Le prêtre chargé de les instruire ne pouvait pas laisser de côté le chapitre du mariage, ni l'enseignement dogmatique et moral de l'Eglise catholique sur ce chapitre, ainsi que sur l'éducation chrétienne à donner aux enfants. Il fallait, sur ces points, une bonne leçon de catéchisme, exposée avec la prudence et la discrétion nécessaires dans les explications sur la morale du mariage chrétien. Or, dans cette leçon de catéchisme, il était impossible que ne se présentât pas la question du sacrement de mariage des conjoints et du moment où ils le recevraient. On aurait dû alors leur expliquer que, par le fait même de leur baptême, les conjoints recevraient le sacrement de mariage, car il n'y a aucune union matrimoniale de deux baptisés qui puisse ne pas être sacramentelle.

Il n'y a donc aucun acte spécial à faire pour que le mariage légitime des infidèles passe à l'état de sacrement à leur baptême. Et s'ils demandent, après coup, quand est-ce qu'ils recevront le sacrement de mariage, il n'y a qu'à leur répondre que c'est déjà fait, et ils n'ont même pas, pour cela, à renouveler leur consentement, comme on le verra dans le troisième point qui nous reste à traiter.

3° Ce troisième point a pour objet la bénédiction nuptiale. Il s'agit surtout, ici, de la bénédiction solennelle du Missel, qui ne peut se donner hors de la messe. Il ne sera peut-être pas inutile d'entrer dans quelques brèves explications.

Tout d'abord, on sait que l'Eglise ne fait pas aux fidèles une obligation, et surtout une obligation grave, de recevoir cette bénédiction solennelle, et qu'il est même des circonstances où elle ne l'accorde point, par exemple dans le temps *férié*, ou en temps d'interdit, ou bien s'il s'agit des secondes noces, et particulièrement des secondes noces de la femme, supposé toutefois que l'un des conjoints a déjà reçu cette bénédiction dans un précédent mariage. Mais si elle n'en fait pas une obligation, l'Eglise exhorte toutefois vivement les fidèles à recevoir cette bénédiction, et elle les engage vivement à ne pas user du droit de leur mariage avant de l'avoir reçue [1]. L'esprit de l'Eglise est donc que les fidèles la reçoivent le plus tôt possible. Toutefois, si les conjoints ont cohabité avant de l'avoir reçue, il ne faut pas la leur refuser pour autant, et il va de soi qu'il n'est pas opportun de les interroger sur la fidélité qu'ils auront ou n'auront pas mise à suivre l'exhortation du Concile de Trente dont il vient d'être question, exhortation qu'il fallait cependant leur faire au moment où se contractait le mariage. C'est ce que dit le St-Office dans une réponse du 15 juin 1870, *ad 2* [2].

Cette réponse suppose que le mariage a été contracté peu de temps auparavant. Mais il ne faudrait pas conclure de là que si le mariage avait eu

[1] Missel romain, Messe de mariage.

[1] Conc. Trid., sess. XXIV, cap. 1 *de Ref. Matrim.* — Cf. *Collect.*, n° 1354.

[2] *Collect.*, loc. cit.

lieu *longtemps* auparavant, alors même que les conjoints étaient dans l'infidélité, il faudrait leur refuser la bénédiction. On irait alors contre la même réponse *ad 1*, qui dit de ne pas la refuser même si la païenne convertie est veuve, même si elle est *corrupta* : « Utrum gentiles mulieres nuptæ, vel viduæ, vel notorie corruptæ, quæ ex gentilitate conversæ christianum recipiunt matrimonium, possint recipere benedictionem nuptialem intra missam ? — Resp. *Affirmative.* »

Et non seulement il ne faut pas leur refuser la bénédiction, mais il faut encore les exhorter à la recevoir. Ceci ressort de diverses réponses des Congrégations Romaines[1]. La raison de ce que nous venons de dire est facile à comprendre; l'Eglise ne veut pas priver les fidèles des grâces attachées à cette bénédiction : «... ut gratias et peculiaria auxilia sacro huic ritui adnexa consequantur... » (St-Off., 6 juillet 1817). Une autre raison, moins pratique depuis le décret *Ne temere*, était invoquée en ces termes par la Propagande (29 février 1836) : « Utinam omnes his benedictionibus cumulari studerent ! facilior enim in dies evaderet via medendi scandalis, quæ a clandestinis matrimoniis oriuntur. »

Tout ce que nous venons de dire se trouve confirmé avec une autorité particulière par un décret du St-Office du 31 août 1881 :

Benedictionem nuptialem quam exhibet Missale Romanum in *Missa pro sponso et sponsa* semper impertiendam esse in matrimoniis catholicorum, infra tamen missæ celebrationem juxta rubricas, et extra tempus feriatum, omnibus illis conjugibus, qui eam in contrahendo matrimonio quacumque ex causa non obtinuerint ; etiamsi petant postquam diu jam in matrimonio vixerint, dummodo mulier, si vidua, benedictionem ipsam in aliis nuptiis non acceperit. Insuper hortandos esse eosdem conjuges catholicos, qui benedictionem sui matrimonii non obtinuerunt, ut eam primo quoque tempore petant[2].

Il faut cependant avertir avec soin les fidèles qui, plus ou moins longtemps après leur mariage, reçoivent la bénédiction nuptiale, que cette bénédiction n'est aucunement requise pour la validité de ce mariage et qu'elle n'est qu'une cérémonie spéciale à laquelle, comme on l'a dit, sont attachées des grâces particulières pour les conjoints. Toutes les réponses des Congrégations que nous avons citées précédemment font cette remarque. Nous ne citerons que ces lignes du décret du St-Office du 31 août 1881 : « Significandum vero illis, maxime si neophyti sint, vel ante conversionem ab hæresi valide contraxerint, benedictionem ipsam ad ritum et solemnitatem, non vero ad substantiam et validitatem pertinere conjugii. »

Il s'ensuit qu'en donnant cette bénédiction, à moins de raison très spéciale, il ne faut pas faire renouveler aux conjoints leur consentement matrimonial : «... ut benedictionem accipiant nuptiarum, quamvis eæ jam validæ contractæ censeantur : *ob quam causam abstinere debent a consensus renovatione*[1]. » — Il ne faut pas non plus, quand on donne la bénédiction du Rituel, prononcer les paroles : « *Ego vos in matrimonium conjungo.* » C'est ce que répondit la Propagande le 21 juillet 1841, ad 4, en renvoyant à l'Instruction de 1806[2] qui dit :

Puisqu'il s'agit d'une simple bénédiction nuptiale, on devra déclarer aux époux que cette bénédiction, bien qu'utile et salutaire, n'est pourtant pas nécessaire à la validité et à l'indisssolubilité de leur mariage, et, partant, réciter sur ces époux ce que prescrit le Rituel Romain, en s'abstenant de demander le renouvellement du consentement, et de prononcer les paroles : *Ego vos conjungo, etc.*

Q. — Faut-il étendre aux Ecoles normales et secondaires les prescriptions et prohibitions de la Lettre Pastorale des Evêques de France concernant spécialement le cas des écoles primaires ?

R. — Oui, évidemment, pour ce qui se rapporte aux prohibitions basées sur des considérations de droit commun naturel et surnaturel ; oui encore, pour les prescriptions d'ordre positif, en tant que le susdit droit commun y est intéressé ; non, quant à la portée précise et purement positive de la réglementation pratique épiscopale.

Il n'est pas du tout nécessaire de faire appel à l'autorité du Document épiscopal pour condamner des erreurs et des faits qui sont par eux-mêmes déjà à l'avance, en droit commun, condamnables et condamnés.

Là-dessus les Evêques n'ont rien innové. Ils n'ont fait que rappeler des principes généraux de philosophie et de théologie, pour en faire l'application précise au cas des écoles primaires, le plus urgent et le plus intéressant de tous, le plus grave aussi. Mais leur intervention laisse intacte la doctrine que nous avons déjà longuement développée sur toutes les branches de l'enseignement neutre, y compris celui qui se donne officiellement dans les écoles secondaires et les écoles normales. Reportez-vous à ces articles[3], et concluez, en ajoutant à l'autorité des motifs de condamnation que nous avons mis en évidence, l'autorité indirecte du Document épiscopal qui, en raison des principes par lui allégués, vise au moins implicitement tous les cas où ces principes peuvent être mis en cause.

La portée positive de la Lettre Pastorale comprend la mise à l'*Index* d'un certain nombre de *Manuels.* Là encore, il faut distinguer : en tant que ces manuels, ou tous autres analogues, sont dangereux, leur prohibition est de droit naturel et peut être, à ce titre-là seul, imposée au for interne par les confesseurs; en tant que ces livres sont, parmi d'autres, spécialement choisis et désignés comme épiscopalement interdits, leur fréquentation comporte le mépris de l'autorité

[1] St-Office, 6 juillet 1817; — Propag., 29 fév. 1836, 21 juillet 1841, 27 septembre 1843.
[2] *Collect.*, n. 1557.

[1] Instruction de la Propag., 29 février 1836, *ad fin.*
[2] *Coll.*, n° 932 et note.
[3] En 1911, p. 8 ; 1910, p. 1034 ; et surtout 1909 (voir les *Tables*, v° *Ecoles neutres).*

positive des Evêques et, bien entendu, ce mépris ne va pas au-delà de la liste qui est présentée dans la Lettre.

D'où il suit 1° que si l'on ne peut formellement invoquer l'autorité positive des Evêques pour interdire la fréquentation des mauvais livres non compris dans la liste, cette interdiction toutefois reste parfaitement permise, et même, à l'occasion, obligatoire, explicitement de par le droit naturel, implicitement de par la Lettre Pastorale qui indirectement les atteint. Toutefois, comme la précision d'une mise à l'*Index* officiel n'est pas affaire facile, ni laissée à l'arbitraire du premier venu, il convient de s'en tenir, au point de vue épiscopal, à la liste qui s'y trouve promulguée, et, en cas de besoin, d'attendre, au for externe, l'intervention de l'évêque pour d'autres livres s'il y a lieu.

Il suit de là encore 2° et beaucoup plus immédiatement, que si l'on ne peut formellement invoquer l'autorité positive des Evêques pour interdire la fréquentation des mauvaises écoles, normales et secondaires, cette interdiction toutefois reste parfaitement permise, voire occasionnellement obligatoire, explicitement de par le droit naturel, implicitement de par la Lettre Pastorale qui indirectement les atteint dans les principes généraux de prohibition auxquels elle se réfère. Mais, là encore, avant de procéder par mode de réglementation universelle au for externe, il faudrait provoquer de la part des Evêques une mise à l'*Index* positive des maisons condamnées.

Notez bien que, sur toute la ligne, le droit du confesseur reste intact, mais pour des cas individuels, des espèces particulières seulement. Il est même à penser que si les confesseurs en avaient usé davantage, avec plus de fermeté, dans le passé, l'intervention des Evêques de France n'aurait pas eu lieu, puisque le but qu'elle poursuit se serait trouvé atteint pratiquement par la voie du confessionnal. Il nous faut aujourd'hui remonter un courant où nous nous sommes trop facilement laissés entraîner. Ce sera dur, et plus d'un s'y noiera. On y arrivera cependant, et mieux vaut, n'est-il pas vrai ? ce sacrifice, que la ruine universelle de la religion et des âmes dans la noyade finale où toutes iront se perdre, si on les abandonne à la vitesse acquise qui doucement mais inévitablement les mène à la mort.

Q. — On a du vin blanc naturel et très pur qui a fermenté. *Quid ad validitatem et ad liceitatem* pour le saint sacrifice, si, pour rendre ce vin plus doux et pour empêcher une nouvelle fermentation, on y ajoute 20 0/0 de jus de raisins frais ?

R. — L'addition de jus de raisins frais à du vin qui a fermenté peut adoucir pour un temps au moins un vin trop acide ; mais si l'on croit empêcher par là une nouvelle fermentation, souvent l'on aura un mécompte. Le jus de raisins frais contient des ferments qui ne demandent qu'à agir, s'ils ne sont point paralysés ou détruits par quelque matière chimique, par l'alcool, ou la pasteurisation ; mais alors c'est un jus stérilisé, qui n'est pas tout à fait le pur jus de raisins frais.

En mélangeant donc du jus tel qu'il sort du raisin, vous aurez généralement une fermentation d'autant plus forte que le vin du mélange aura moins d'alcool et que la quantité de moût sera plus grande. Elle ne sera pas tumultueuse, mais elle se fera doucement, et au bout d'un certain temps vous aurez une masse qui aura fermenté. Mais il faudra constater que la fermentation a été alcoolique ; il y a à craindre en effet une fermentation autre qui pourrait nuire au vin et le rendre illicite ou invalide. Si cette dernière n'a pas eu lieu, vous pourriez au bout d'un certain temps vous servir du mélange, qui sera matière licite.

Mais si, pour une cause quelconque (bisulfite de soude, alcool, chauffage du moût, etc.), la fermentation alcoolique a été empêchée, le mélange reste certainement matière valide, puisque le moût est matière valide. Mais si l'on ne peut pas lui appliquer l'axiome « *Parum pro nihilo reputatur,* » il devient matière illicite, quelle que soit la proportion du moût ajouté.

Il y a cependant des degrés dans l'illicéité. Elle serait sous peine de péché grave si la proportion du moût était supérieure ou égale à celle du vin ; en deçà, nous pensons que le mélange ne serait interdit que sous peine de péché véniel, surtout si le vin primitif était suffisamment riche en alcool.

Q. — A la p. 974 de 1911, vous avez déclaré que le curé avait le pouvoir de subdéléguer ses pouvoirs de confesseur à un prêtre approuvé. S'agit-il d'une question posée pour la France ou pour un autre pays ? — Car certains prêtres instruits ont résolu le cas devant moi par la négative. Et voici leurs raisons :

1° En France, les curés ne sont pas des curés au sens canonique (dont le propre est l'inamovibilité).

2° En fait, la discipline établie en France depuis longtemps, et ayant force de loi par coutume, par prescription, par le consentement tacite de Rome, veut que seuls les évêques et leurs archidiacres puissent communiquer la juridiction au for intérieur.

3° Il n'est pas dans l'intention des évêques, lorsqu'ils nomment les curés, de leur laisser le pouvoir de sous-déléguer leurs pouvoirs du for intérieur, et là-dessus les évêques sont les maîtres.

Que pense l'*Ami* de ces raisons ?

R. — Théoriquement, la résolution de votre difficulté ne comporte aucun doute sérieux. C'est une question de droit commun qui demande à être tranchée sur le terrain du droit commun d'après les règles connues du droit commun, lesquelles accordent à tout ordinaire la faculté de délégation. Un curé peut donc, théoriquement toujours, communiquer ainsi sa juridiction ordinaire pénitentielle à tout prêtre qui serait par ailleurs *approuvé* ainsi que l'exige le Concile de Trente *ad validitatem.* Cette doctrine est vraie partout, aussi bien en France qu'en tout autre pays quelconque. Dis-

cutons brièvement les *rationes dubitandi* que vous nous exposez.

Ad I. Mais si, les curés français sont de vrais curés. La question de l'inamovibilité n'a rien à voir avec celle du titre auquel est annexée par le droit commun leur juridiction. Ils ont pleinement et personnellement *curam animarum*, sont tenus de ce chef à la messe *pro populo*, etc.; pas l'ombre d'un doute sur le caractère *ordinaire* de leur juridiction, ni à Rome, ni chez nous, où l'on enseigne couramment que, malgré toutes les défenses de l'évêque, un curé, sauf privation canonique de son titre, absoudrait et marierait toujours validement ses paroissiens, et cela en raison de ses pouvoirs ordinaires, qui, comme tels, échappent au bon plaisir limitatif de l'autorité épiscopale.

Ad II. Il est très vrai que la coutume reçue en France rend pratiquement illusoire le pouvoir de délégation des curés. Les évêques *nomment* eux-mêmes les vicaires, et, en même temps que l'approbation, ils leur confèrent directement la juridiction déléguée nécessaire, *ad universalitatem causarum*. Et après ? Qu'est-ce que ce *fait* prouve contre le principe théorique rappelé tout à l'heure ? Absolument rien, sinon que le mécanisme nouveau de l'approbation réservée à l'évêque a permis à celui-ci de supprimer les anciennes occasions où les curés pouvaient faire acte de délégation. Le droit reste, malgré l'obstacle pratique apporté à son exercice.

Ad III. Même réponse. Assurément les évêques n'entendent pas que les curés délèguent, à eux tout seuls, leur juridiction ordinaire. L'approbation est là qui s'y oppose. C'est précisément ce qu'a voulu le Concile de Trente, pour remédier aux abus des délégations trop facilement accordées, sans discernement, à des indignes. Mais, néanmoins, le Concile de Trente n'a pas, pour autant, supprimé la faculté de délégation inhérente au pouvoir ordinaire, laquelle pourrait encore s'exercer, le cas échéant, à l'égard d'un prêtre qui serait par ailleurs approuvé dans des conditions compatibles avec la communication de facultés que le curé voudrait lui faire chez lui.

Q. — Le curé peut-il pour une raison convenable prolonger le Temps Pascal en faveur de ses paroissiens ?

Le confesseur (non curé) a-t il le même pouvoir en faveur de ses pénitents ?

Je ne trouve pas cette question traitée *ex professo* dans mes auteurs de théologie.

R. — Quels auteurs de théologie avez-vous donc entre les mains ? Tous ceux que nous possédons traitent cette question avec autant de clarté que de plénitude. Voici, par exemple, ce que dit Noldin [1] :

Tempus paschale ex universali lege Ecclesiæ complectitur solum quindecim dies a dominica Palmarum ad dominicam in Albis inclusive. Episcopi tamen illud prorogare possunt ; et, pro singulari quidem persona, vel pro aliquo pago, vi potestatis quasi-ordinariæ, pro tota diœcesi autem ex consuetudine vel, ubi consuetudo non viget, ex speciali facultate S. Sedis. *Parochi* et *confessarii* exsistente legitimo impedimento, pro *singulari* persona, communionem paschalem ad tempus differre possunt ex concilio Lateranensi.

[1] *De Præceptis*[9], 695.

D'où il suit que le curé ne peut pas proroger le Temps Pascal pour toute sa paroisse, mais qu'il le peut s'il s'agit de l'un de ses paroissiens pris en particulier, quand celui-ci se trouve légitimement empêché de remplir son devoir en temps opportun.

Ce qui est vrai du curé à l'égard de ses paroissiens, l'est aussi, et dans les mêmes conditions, du confesseur à l'égard de ses pénitents, car une coutume légitime entend aussi du confesseur l'expression *proprius sacerdos* du IVe Concile de Latran.

Q. — Est-il permis d'acheter chez un pharmacien un remède dont celui-ci a volé le secret à un autre ?

R. — Pourquoi pas ? A cause de la coopération ? Elle est d'abord négative, donc de second plan. Elle est éloignée aussi ; donc, facilement matérielle, et même *in casu* pratiquement nulle, sauf circonstances spéciales que nous ignorons. Le pharmacien est un marchand ; le client n'a pas le devoir de s'enquérir des origines plus ou moins correctes, au point de vue de la justice, des produits qu'il achète chez lui, ni le devoir de le dénoncer, s'il a des raisons de suspecter sa délicatesse. Ainsi raisonne le public, sans scrupule : et le public raisonne bien.

Q. — Dans quel ordre faut-il classer les différents Instituts religieux relativement à la préséance ?

R. — Voici le tableau que donne la *Gerarchia*, annuaire de la Cour pontificale :

I. ORDRES MONASTIQUES. — Chanoines réguliers de St-Jean de Latran.

Bénédictins du Mont-Cassin.

Basiliens.

Bénédictins de Vallombreuse.

Cisterciens non réformés et Cisterciens réformés (Trappistes).

Bénédictins Méchitaristes.

Bénédictins Camaldules.

Bénédictins Prémontrés.

Bénédictins Sylvestrins.

Bénédictins Olivétains.

Chartreux.

II. ORDRES MENDIANTS. — Dominicains ou Frères Prêcheurs.

Frères Mineurs { Union Léonienne.
Conventuels.
Capucins. }

Augustins chaussés.

Carmes chaussés.

Servites.

Minimes.

Mercédaires.

Carmes déchaussés.

Trinitaires déchaussés.

L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Trois Villes Saintes, par Emile Baumann. — In-12 de x-246 p., 3 f. 50. — Paris, B. Grasset.

Le Mont Saint-Michel inconnu, par Et. Dupont. In-8 écu de 326 p., 8 gravures, 5 f. — EN FLANANT. **Provence,** par André Hallays. **Touraine, Anjou et Maine,** par le même. Vol. in-8 écu de 370 et 374 p., richement illustrés, à 5 f. — Paris, Perrin.

LES PROVINCES FRANÇAISES. **La Touraine,** par Henri Guerlin. — **L'Auvergne,** par Louis Bréhier. — Vol. in-8 raisin de 250 p., avec cartes et 109 et 123 gravures, à 5 f. — Paris, Laurens.

Nos Cathédrales, par A. Broquelet. — In-12 de 508 p., nombreuses gravures. — Paris, Garnier.

Croquis de Chine, par J. de la Servière, S. J. — In-8 raisin de 200 pages, illustré, 4 f. — Paris, Beauchesne.

I. — Les trois Villes Saintes de M. Emile Baumann sont : Ars-en-Dombes, Saint-Jacques-de-Compostelle, le Mont Saint-Michel. Et les pages qui leur sont consacrées ici sont pages de sainteté non moins que d'art. M. Emile Baumann est un grand chrétien, et nous le rappelons dès l'abord, pour éviter qu'on ne le confonde avec un autre écrivain son homonyme, M. Antoine Baumann (lequel, malgré toute la sympathie qu'il professe pour nous et qu'il nous inspire, est cependant positiviste). M. Em. Baumann est un grand artiste aussi, et c'est à son intensité de sens esthétique qu'il faut imputer certains tons trop chauds de son premier livre *(L'Immolé)*. Ici, dans ses « trois villes », il n'a eu sous les yeux que des images de sainteté, et les ardeurs de sa palette ne se sont appliquées qu'à des visions mystiques. A Ars, à Santiago, au Mont, c'est « une volonté de recueillement » qui l'a conduit, et non une fantaisie d'artiste. Il y est allé avec le grand espoir « de revenir plus vraiment chrétien » ; et son vœu, discrètement exprimé, serait que ceux qui liront son livre, en reçoivent « un surcroît de ferveur ou un désir de résurrection. »

Il ouvre son pèlerinage par Ars, parce que c'est au saint curé qu'il doit sa mère et le foyer fondé par elle, parce qu'à seize ans, au terme d'une retraite de collège, c'est la visite d'Ars, c'est « la transcendante pauvreté du presbytère » qui lui a révélé l'ascétisme chrétien, et parce que toujours, depuis lors, c'est la figure du saint curé qui s'est présentée à sa réflexion comme « un des plus humbles et des plus hauts exemplaires de l'Eglise souffrante et pénitente », parce que « nul saint des temps modernes n'a mieux senti la nécessité de compenser par des expiations sans mesure l'effroyable déchéance d'un monde sans foi ».

Vers Santiago il n'a pas pas fait route, comme on faisait jadis, à pied et l'escarcelle vide : le temps lui manquait, et l'humilité aussi, dit-il. Il en a rapporté pourtant un sentiment plus fort de ce que fut au moyen âge et de ce que doit être aujourd'hui la foi de l'Eglise militante, continuant jusqu'à la fin des temps son pèlerinage harcelé de tribulations.

Saint-Michel enfin, c'est la gloire, et le triomphe, mais la lutte d'abord, donc encore la souffrance acceptée et voulue, la mortification, l'austérité. Et quelle leçon d'austérité déjà que le site même du Mont, « un monastère sur un roc, et rien alentour, si ce n'est les sables, les nuées, le vent, la mer. »

L'immolation, exigence de notre foi, voilà l'âme de ce livre. Vers la rédemption que la foi nous annonce, une seule voie nous porte, « la Voie où le Fils de Dieu a imprimé ses pieds meurtris, celle de l'immolation dans l'amour. ...Le nom de Jésus-Christ ne peut s'inscrire sur des fronts sans héroïsme ; nul démon n'est pire que celui de la médiocrité. »

Mais cela, que de gens ne le comprennent pas ! « Nous marchons au milieu de gens dont les trois quarts jugent le surnaturel une vieille lanterne cassée, bonne à reléguer dans les combles. D'autres ont peur de croire et ne veulent prendre position sur rien ; d'autres constatent les maux et nient le seul remède. Nous fendons leurs ténèbres, menés par la colonne de feu où s'avance le Vicaire du Christ. »

Pour beaucoup, ces pages seront une traînée de lumière ; elles seront aussi un vigoureux *Sursum corda* et un foyer de prière.

II. — M. Et. Dupont a bien le droit de qualifier « inconnu » le Mont Saint-Michel, parce que l'histoire de la grandiose abbaye n'avait pas été encore écrite avec ce soin. L'auteur, originaire d'Avranches, a trouvé les éléments de son volume à la bibliothèque de cette ville, qui a hérité du cartulaire de l'abbaye ; et, après un rapide inventaire des richesses documentaires de ce trésor, il nous redit, en une série de douze études pittoresques, la vie du vieux Mont, ses hôtelleries, ses hospices, ses pèlerinages, ses miracles, ses cloches et leur triple mission (religieuse, guerrière et charitable), sa flottille, sa citadelle, ses fluctuations au temps terrible de la Guerre de Cent Ans, ses prisons, ses cachots, l'histoire de la femme de Duguesclin (qui s'y établit astrologue), les relations du Mont avec l'Angleterre, la légende de son atelier monétaire... Mais, chemin faisant, c'est plus d'une légende qui s'évanouit ainsi à la lumière des documents. Il en faut bien rabattre sur les fameux cachots au seuil desquels les guides excitent la pitié des âmes sensibles. La détention du cardinal La Balue et celle de Noël Béda au Mont sont des plus problématiques. — Peu après la mort de Noël Béda, nous trouvons enfermés au Mont, en 1546, trois gentilshommes écossais, assassins d'un cardinal, et qui d'ailleurs s'évadent vite. Puis, ce sont de jeunes nobles, dont l'inconduite désolait leurs familles : mais leur traitement n'est point si pitoyable : ils ont appartements spéciaux et fine table. — Au XVIIIe siècle, on y interne le gazetier Dubourg, non pas trente ans, mais un peu moins d'un an : il est vrai qu'il fut mis en cage, parce que le prieur, par bonté, avait fait clore de planches sa cellule, pour le préserver du froid. On a colporté une prétendue correspondance, très sentimentale, de Dubourg avec ses enfants : or, Dubourg n'avait pas d'enfant. — On parle d'un Gautier qui aurait sauté d'une plateforme en 1776, à l'endroit appelé encore aujourd'hui Saut Gautier : or, nous trouvons cette histoire racontée déjà dans un sermon du XIIIe siècle, sous ce même nom de Gautier (Walterus), non pas du haut de la plateforme qui n'existait pas alors, mais *de cacumine rupis* (simple suicide), et le nom de Saut Gautier *(Saltus Gualteri)* appliqué dès lors à cet endroit ! — En 1789, il n'y avait à l'abbaye que dix personnes retenues pour raison de santé.

Par contre, après que le Mont Saint-Michel fut baptisé Mont-Libre (ou Villefranche), et jusqu'à

sa désaffectation, — soit, de 1793 à 1863, — y furent enfermés 14.000 prisonniers.

III-IV. — Nous pouvons bien continuer à nous croire en « pèlerinages » avec M. André Hallays — il a tant de dévotion pour les vieilles pierres ! — et en pèlerinages qui ne sont pas tous profanes, puisqu'il nous parle de lieux aussi saints que furent la chartreuse de Montrieux ou l'abbaye de la Celle, Fontevrault ou Solesmes, ou de gens d'Eglise comme Godeau ou Mgr de Miollis, ou Pie VII traversant la Provence en 1814 parmi des populations enthousiasmées de la liberté enfin rendue au Chef de l'Eglise...

Personne ne sait comme M. Hallays nous donner l'intelligence et l'amour de la vieille France et de son art, et non seulement de son art, mais de son histoire aussi (l'un et l'autre sont d'ailleurs si intimement unis, quand l'art est ce qu'il doit être !). Avec lui donc, on visitera, et l'on comprendra, et l'on aimera : — en Provence, Grignan et les souvenirs de la marquise et de la comtesse sa fille et des deux évêques oncles du comte ; le Rhône en bateau, de Valence à Avignon (le spectacle le plus « magnifique » et le plus « varié » que nous ayons en France) ; Orange et son théâtre ; Arles ; Aix ; la Chartreuse de Montrieux avec ses souvenirs de Pétrarque et le château de Valbelle ; Brignoles et les dames de la Celle ; le Luc ; Lérins ; Fréjus ; Grasse et Fragonard ; Vence et Godeau ; la vallée de la Durance et ses grandeurs romaines ; Digne et Mgr de Miollis (l'évêque Myriel de Victor Hugo) ; — en Touraine et aux pays de Loire, Blois et ses jardins, la vallée de l'Indre avec les souvenirs de Balzac et le vieux donjon de Loches, la vallée de la Vienne avec Chinon et Richelieu, Fontevrault, Montreuil-Bellay et le père Grandet, le val du Loir avec ses évocations de Ronsard et de Racan, au Bas-Maine le château de Laval, Le Mans et les héros du *Roman comique;* on s'attendrira sur les menaces administratives qui planent sur les chênes de la forêt de Bercé ; et l'on fermera le livre sur le tableau grandiose de Solesmes et de l'œuvre de Solesmes :

« L'histoire de Solesmes se confond avec l'histoire du catholicisme au XIXe siècle. Dom Guéranger a poursuivi avec une ardeur inlassable une lutte de quarante années contre le jansénisme et le gallicanisme..... Le plain-chant restauré est apparu, grâce aux disciples de dom Guéranger, comme la plus pure et la plus noble des musiques que les hommes aient jamais entendues... J'ai mal rendu (je le sens bien) le charme de Solesmes... Sur tout cela est répandu comme un air d'allégresse. Il y a, dans l'atmosphère qu'on respire, quelque chose de libre et de léger qui met en fuite les idées préconçues du siècle sur les choses monastiques... Ces contrastes singuliers me seraient demeurés inexplicables si, à Solesmes même, on ne m'avait mis entre les mains la règle de saint Benoît, traduite par dom Guéranger. J'ai lu et j'ai compris. Rien de minutieux, rien de méthodique dans ce petit livre qui est un recueil de préceptes et non un code de discipline... C'est la souplesse même de cette règle suprême qui se retrouve dans toute l'œuvre bénédictine, et qui lui donne une apparence d'aisance, de flexibilité, d'élégance... »

Et l'illustration est de toute magnificence : vingt-cinq ou trente photogravures dans chacun de ces deux volumes (monuments ou portraits : Talleyrand, Balzac, Mme de Montespan, Godeau, Mistral, etc.).

V-VI. — Une nouvelle collection, *Les Provinces françaises*, vient d'être annoncée chez l'éditeur d'art H. Laurens ; et les deux premiers volumes en sont consacrés à la Touraine et à l'Auvergne. Ce qui frappe tout d'abord et émerveille quand on ouvre ces pages, c'est, évidemment, la splendeur de l'illustration et, de façon générale, le luxe de l'exécution typographique (sur papier couché) : plus de cent photogravures dans chaque volume, figurant des beautés naturelles, des monuments, des portraits de grands hommes, très souvent aussi (pour le volume consacré à l'Auvergne) des types du pays, des scènes locales (la batteuse de beurre ; la fileuse ; attelage auvergnat ; procession des brayands à Saint-Bonnet ; procession des pénitents noirs de Billom ; costumes de fêtes ; noces ; etc.).

Et le texte n'est pas moins captivant ni moins instructif que l'illustration. En tête de chaque « Province », une étude d'une centaine de pages, œuvre de M. Guerlin pour la Touraine, de M. L. Bréhier (professeur à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand) pour l'Auvergne : étude à la fois géographique, économique, historique : le sol et ses divisions naturelles, climat, hydrographie, faune et flore ; conditions d'existence des habitants au cours des siècles ; formes diverses de l'activité sociale : vie rurale ; art et industrie (industries anciennes et industries modernes) ; une dizaine de pages pittoresques sur les croyances populaires et les pèlerinages d'Auvergne (on se souvient que M. L. Bréhier nous a donné déjà un fort remarquable volume sur les Croisades et le moyen âge oriental, dans la Bibliothèque d'Histoire ecclésiastique de la Maison Lecoffre).

Enfin, après cette étude préliminaire, le reste du volume, — 120 ou 130 pages, — est une « *Anthologie* ». Nos deux auteurs s'effacent, et laissent la parole aux écrivains qui, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, se sont intéressés au pays de leur choix. — C'est ainsi que nous nous promenons en « Touraine pittoresque » en compagnie d'Alfred de Vigny, J. Lemaître, V. Hugo, André Theuriet, André Hallays, Flaubert, Théophile Gautier, etc. ; puis, pour « la Touraine à travers les siècles », Tacite et Sidoine Apollinaire, Augustin Thierry et Michelet, Rabelais, Ronsard, d'Aubigné, Henri IV, La Fontaine, Mme de Sévigné, P.-L. Courier, Walter Scott, etc. — En Auvergne, choix incomparablement plus varié encore. Décidément l'Auvergne a été étonnamment inspiratrice de littérature et de poésie, des anciens Noëls à Vermenouze ! Et à côté de la poésie, il y a le sens pratique, qui ne perd jamais ses droits en Auvergne et qui s'est exprimé en une série de proverbes, dictons, brocards, plaisanteries locales d'une saveur succulente... Heureuse Auvergne, de nous être présentée sous une aussi riche parure d'art et d'érudition et d'amour [1] !

VII. — Dans le livre de M. Broquelet on trouvera une notice approximative, — histoire et description architectonique, — sur chacune de nos cathédrales, c'est-à-dire non pas seulement sur les

[1] Chez le même éditeur H. Laurens, et de M. H. Guerlin aussi, dans la charmante collection *Petites Monographies des grands édifices de la France*, vient de paraître *Le Château de Chambord* (petit in-8 de 112 p., avec 41 photogravures et 2 plans, 2 fr.) : nom qui à lui seul évoque, placé dans un site singulièrement approprié, le plus vaste domaine et l'un des plus grands châteaux de France : donjons, tourelles, terrasses, lanterne centrale, lucarnes ajourées, escalier merveilleux à double rampe tournant l'une dans l'autre, tout ce qui fait de Chambord une œuvre unique par la conception et l'exécution est successivement étudié par M. H. Guerlin et figuré aux yeux par l'illustration : — « La monarchie affirme ici sa majesté par une splendeur sans rivale. »

églises restées jusqu'aujourd'hui sièges épiscopaux, mais sur toutes celles aussi qui l'ont été avant la Révolution : soit, plus de 130 en tout. A chaque cathédrale on a consacré une gravure, quelquefois deux ou trois (pour Amiens, Angers, Arles, Le Mans, Chartres, Reims, Rouen, Bayeux). Ces gravures n'ont évidemment pas la splendeur de l'illustration des ouvrages dont nous venons de parler : elles disent toujours quelque chose pourtant ; et, grâce aux notices qui les expliquent, elles feront connaître et aimer ces monuments vénérables qui sont la plus belle parure artistique de notre pays. — M. Maurice Barrès a écrit une éloquente préface pour ce volume, et « félicite vivement » son confrère pour la « contribution précieuse » qu'il apporte « dans cette grande campagne qui se dessine en faveur de nos édifices religieux. »

VIII. — Le P. de la Servière, chargé, il y a quelques années, d'écrire l'histoire de la mission du Kiangnan (confiée en 1840 par la Propagande aux jésuites français), a pu, au cours de son voyage là-bas, entrevoir une autre Chine que celle des ports ouverts, pénétrer jusqu'aux avant-postes dont l'évangélisation date d'hier, assister au travail apostolique sous toutes ses formes.

Ce qu'il nous offre aujourd'hui, ce n'est pas encore la grande histoire qu'il médite : simples « croquis de Chine », mais très attachants, très apostoliques, et qui donneront à ses lecteurs quelque idée de ce qu'est la vie de l'Eglise dans un des pays où ses conquêtes sont actuellement des plus consolantes. — Série de phototypies hors texte très intéressantes. Le volume ferait fort bien pour distributions de prix. Il fera en tous cas, pour tous, une lecture aussi récréative qu'instructive et élevante.

Vingt guérisons à Lourdes *discutées médicalement* par le Dr de Grandmaison de Bruno. In-12 de 313 p., 3 f. 50. — **Le Surnaturel dans les Apparitions et dans les guérisons de Lourdes,** par le P. Castelein, S. J. In-8 de 227 p., 3 f. 50. — Paris, Beauchesne.

Dans la lumière d'Ars, par Adolphe Retté. — In-12 de 230 p., 3 f. 50. — Paris, Tolra.

Le Miracle permanent d'Andria, par Léon Cavène. — In-8 raisin de 108 p., illustré, 1 f. — Paris, Bonne Presse, 5, rue Bayard.

I. — Sur Lourdes, c'est du témoignage de médecins, d'hommes de science que, de plus en plus, le public sérieux se montre avide. Et il a raison. Il imite en cela notre sainte Mère l'Eglise qui veut, elle aussi, des certificats médicaux quand il s'agit de faire entrer un miracle en ligne de compte dans les procès de Béatification et de Canonisation.

Aussi le volume du Dr de Grandmaison, ancien interne des Hôpitaux de Paris, est-il le bienvenu. Et, au mérite de la compétence scientifique, il ajoute celui d'une clarté, d'une limpidité qui le rendra accessible à tous. Il examine vingt cas, comme l'annonce le titre ; il les discute, et en écarte deux : on verra pourquoi. Et il ajoute que bien d'autres cas, trop vite prônés par des pèlerins pressés, devraient être écartés de même : — « Les guérisons extraordinaires ne sont pas aussi fréquentes que le voudraient les pèlerins ; mais celles qui s'accomplissent sont tellement *décisives* (c'est lui qui souligne), qu'un esprit indépendant ne peut pas les nier. »

Après quoi, il résume ses observations ; dégage, des faits, quelques généralités sur les miracles de Lourdes, qui sont habituellement instantanés ou du moins très rapides, qui s'opèrent avec le concours d'agents curateurs dont il faut bien constater la simplicité ou même la nullité, qui coïncident habituellement avec une prière ou une manifestation religieuse. — Enfin il discute un certain nombre d'objections, telles que celles-ci : Les documents cliniques sont insuffisants et incomplets, les malades ne sont pas suivis par un seul et même médecin ; — diagnostics non posés avec précision ; — beaucoup de guérisons restées incomplètes ; — cas de maladies qui auraient pu être guéries naturellement ; — possibilité de substitution de malades ; — rechutes ; — trop grande rapidité des enquêtes du Bureau de Lourdes ; — cas de miracles faux ; — etc.

II. — Les médecins discutent les faits, établissent l'impossibilité de leur assigner une cause naturelle. Aux théologiens de conclure au surnaturel.

C'est ce que fait le P. Castelein, démontrant, dans un chapitre préliminaire, 1o que le miracle est possible, et 2o qu'il est possible de le connaître et que le témoignage des croyants, en pareille matière, non seulement est recevable, mais qu'il est plus recevable que celui des incrédules, puisque ceux-ci partent d'un préjugé et nient systématiquement ce que les croyants ne sont pas forcés d'affirmer.

Cette question préalable vidée, il passe aux deux ordres de faits discutés, c'est-à-dire 1o apparitions et 2o guérisons : pour les uns et les autres, il procède 1o à un examen *historique,* ou constatation véridique, et 2o à un examen *psychologique* ayant pour objet la nature intime des faits et des causes qui les ont produits.

La discussion est claire, menée avec beaucoup de vivacité. Les pages dépensées contre Zola font l'effet d'un archaïsme : Zola appartient à la paléontologie, maintenant. Une Table des matières bien développée vient encore au secours du lecteur.

III. — Lourdes, c'est la clinique du miracle, disait un jour le Dr Boissarie. On pourrait ajouter qu'Ars, c'est la clinique des guérisons morales, qui n'éclatent pas aux yeux comme les miracles, mais qui sont incomparablement plus multipliées, nous étant nécessaires à tous, et nécessaires non pas une fois seulement, mais à tant de tournants de nos pauvres vies ! Ars est en train de devenir célèbre comme Lourdes ; les beaux livres se multiplient sur Ars comme sur Lourdes. L'autre jour encore, c'était *Trois villes saintes* de M. Em. Baumann, Ars en tête. Aujourd'hui, c'est M. Retté, le converti qui nous a dit, il y a cinq ou six ans, comment on revient « du diable à Dieu » et qui maintenant, sous l'égide du clergé, mène vaillamment, à travers la France et même hors de nos frontières, une campagne de conférences apologétiques.

Il s'en est donc allé, l'an dernier, passer quinze jours à Ars, pour se remettre un peu « dans la lumière » et la clarté divine, au sortir de ce monde des lettres où il y a tant de mensonge et de noirceur. D'Ars, il se proposait de faire ensuite sa retraite chez les moines d'Hautecombe : il l'a faite en effet, mais, au lieu de huit jours, c'est six semaines qu'il s'y est reposé.

Quinze jours à Ars et six semaines à Hautecombe, cela fait deux mois (sept.-octobre 1911). Il nous dit ici ce qu'il a pensé pendant ces deux mois. Et il a pensé bien des choses ! Il a pensé d'abord tout ce qu'un bon chrétien doit penser à Ars ou chez les moines, et les lecteurs de ses précédents ouvrages savent s'il a le sens du surnaturel. Mais il ne s'étend pas outre mesure là-dessus, et n'a garde de nous servir un journal de

pèlerinage ou de retraite. Il a pensé aux jeunes gens à qui il dédie son livre, aux errements qui depuis soixante ans ont égaré sur des chimères tant de jeunes forces catholiques, à la manie de vouloir marier l'Eglise et la Révolution, à la peur du surnaturel, à cette crainte effroyable que beaucoup parmi nous ont d'avouer le surnaturel, au « rationalisme bêta » qui régit trop d'intelligences... Et il cite des exemples... Il a pensé même aux prédicateurs qui adultèrent d'additions modernisantes la parole de Dieu ou qui la diluent « sous une petite pluie tenace de lieux communs grisâtres ». Plusieurs trouveront peut-être que ces réflexions (qu'il met au surplus sous le patronage de Louis Veuillot) eussent été mieux à leur place ailleurs qu'ici, dans un livre de propagande. En soi cependant, elles n'ont rien que de juste ; et d'autre part, le moyen de ne pas avoir de l'humeur contre certains errements de la prédication contemporaine quand on est à Ars et qu'on prête l'oreille aux échos de l'éloquence, rustique mais si vigoureuse et si évangélique, du Bienheureux curé ?

Il y a un peu d'humeur à certaines pages de ce livre, et non pas seulement quand M. Retté en a aux prédicateurs. Il a eu, dans le monde, même dans le monde chrétien où il vit maintenant, il a eu des ennuis, des déceptions, des amertumes ; il a connu les interprétations malignes, les jalousies venimeuses, la calomnie même ; il a souffert. Tout cela, c'est la vérité même ; et ce sont choses qu'il faut dire à son Père spirituel, à des amis sûrs. Dans un livre imprimé, nous aurions aimé qu'il y appuyât moins. Il nous répondra peut-être que son livre ne s'adresse qu'à des « amis ». Certainement. En tous cas, de tous ses lecteurs il se fera autant d'amis, qui, à la lecture des quelques pages où il dit son découragement : « Ça, c'est bien ça ! c'est comme ça que je suis ! » Et ils seront heureux d'être comme Retté ! Mais j'aurais mieux aimé qu'ils disent : « Ça, c'est très bien ! c'est comme cela que je voudrais être ! » Mais cela, au fait ils le diront souvent, à la lecture de ce volume ; ils le diront presque à chaque page. Et j'ai sans doute trop insisté sur la légère critique que je viens de formuler : le volume, dans son ensemble, est de si belle venue, de si drue et si forte humeur !

IV. — M. Cavène est un laïc, qui a fait sa carrière dans l'enseignement public, au collège de Cette. Mais c'est un laïc qui, non plus que M. Retté, n'a peur du surnaturel. Il nous a donné, il y a quelques années, l'étude la plus complète que nous ayons sur le miracle de saint Janvier. Il nous parle aujourd'hui du miracle d'Andria. — Il nous avertit, dès l'abord, que ce second travail n'est pas, comme le premier, le fruit d'observations personnelles : il a vu quinze fois le miracle de saint Janvier ; il n'a pas vu le miracle d'Andria. Mais il a compulsé tous les documents qui s'y rapportent, tous les procès-verbaux de constatations ; et il n'a qu'à les laisser parler pour fournir du miracle la démonstration la plus claire et la plus complète.

Voici en quoi consiste ce miracle.

A Andria, ville épiscopale du pays de Bari en Italie, on conserve, depuis le XIVe siècle, à la cathédrale, une Sainte Epine de la Couronne de la Passion, don d'un fils du roi Charles d'Anjou (lequel la tenait de son frère le roi saint Louis). Sur cette Epine on remarque des taches, d'un violacé pâle, que l'on regarde comme des traces du Sang du Sauveur.

Or, quand le Vendredi Saint coïncide avec la fête de l'Annonciation (ce qui arrive plusieurs fois par siècle : la dernière fois, en 1910 ; la prochaine, en 1921, puis en 1932, etc.), ces taches, pâles à l'état habituel, se ravivent, au point qu'elles prennent l'aspect du sang ordinaire qui sort de la veine ; parfois même la surface de l'Epine apparaît entièrement ensanglantée ; parfois encore, d'autres phénomènes inattendus, par exemple, en 1842, le soir du Vendredi Saint, 25 mars, ce n'est plus du sang qui apparaît, mais une fleur minuscule qui semble surgir de la relique même, aux yeux émerveillés des deux évêques qui étaient là, puis de tous les assistants : miracle nouveau qui allait durer près de vingt jours et qui fut constaté par des procès-verbaux où figurent nombre de dignitaires et de laïcs.

M. Cavène nous fait l'historique de tous ces miracles. Le premier procès-verbal que nous en ayons ne remonte qu'à 1633 : ce qui ne veut pas dire qu'ils ne se soient pas produits avant cette date, puisque tout au contraire ce procès-verbal lui-même de 1633 nous apprend que les Andriois ont vu cette année-là le prodige tel qu'ils l'avaient entendu décrire par leurs pères, *prout... ex relatione majorum perceperunt*.

C'est surtout au miracle de 1910 qu'on s'attachera dans ce livre. Cette année-là, le Vendredi Saint 25 mars, la cathédrale, dès six heures du matin, était remplie par une foule frémissante... On attend tout le jour... Rien... A minuit, il faut bien se retirer, sans avoir rien vu ! C'était la première fois que le miracle venait à manquer. Consternation générale ; ricanements des libres penseurs... Le Samedi Saint, au point du jour, la foule emplit de nouveau la cathédrale, avec des cris de douleur et des larmes de repentir... Les cérémonies grandioses du Samedi Saint se déroulent. Vers dix heures et demie, la grand'messe commence : à onze heures, au moment où l'archiprêtre entonne le *Gloria in excelsis*, le miracle se produit : le chanoine qui veille sur la Sainte Relique constate que « les petites taches ainsi que celle de la pointe rougissaient de sang vivant, s'élargissant de plus en plus vers le centre » ; il prend vivement dans ses bras le reliquaire voisin qui contient le bois de la vraie Croix, le lève sur la foule, et, d'un geste large, trace sur elle le signe de la Rédemption. La foule, enthousiaste, comprend ; l'évêque accourt, réunit la Commission ; l'un des commissaires, le capitaine commandant d'armes de la place, fait transporter le reliquaire à la tribune du sanctuaire, pour bien constater que le changement de coloration n'est pas une illusion due à un effet de lumière ; et l'acte officiel, sur serment des commissaires, est dressé par quatre notaires, avec déclaration de huit experts (cinq médecins et trois pharmaciens chimistes). — Le lendemain, jour de Pâques, le miracle se renouvelle ; puis le lundi de Pâques, au cours d'une procession comme Andria n'en avait jamais vu (plus de 50.000 personnes), miracles multipliés, les taches tantôt se ravivant et tantôt pâlissant pour se raviver ensuite brusquement : au moment même de la bénédiction solennelle, l'évêque voit la pointe devenir tout d'un coup « très gonflée et comme teinte de sang foncé », au point que, suivant sa propre déclaration au cardinal Merry del Val, elle apparaissait « rouge comme un charbon ardent. » Et le phénomène va se renouveler pendant plus d'un mois, parmi des pèlerinages incessants, jusqu'au 2 mai, qui fut le dernier jour du miracle.

Après cela, j'espère que nos confrères seront heureux de faire connaissance avec ce volume, et de le faire lire autour d'eux. Il est superbement illustré (phototypies de personnages, de monuments, de scènes de la Passion d'après les grands maîtres, de christs célèbres ; une très touchante reconstitution archéologique de la Sainte Couronne d'Epines par Rohault de Fleury).

Fra Angelico, par Alfred Pichon. — In-8 de 208 p., 24 photogravures hors texte, 3 f. 50. — Paris, Plon.

Brunelleschi, par Marcel Reymond. — **Le Tintoret,** par G. Soulier. — Vol. in-8 de 128 p., 24 planches hors texte, à 2 f. 50. — Paris, H. Laurens.

Le Charme de Florence, par Maurice Brillant. — In-12 de 290 p., 3 f. 50. — Paris, Bloud.

I. — Le *Fra Angelico* de M. Pichon est charmant. En Fra Angelico il y a l'artiste, et il y a le Saint (puisqu'il est honoré d'un culte public en divers lieux). Le charme du livre de M. Pichon, c'est qu'il ne sépare pas le Saint de l'artiste : il étudie et explique l'un par l'autre, ce qu'on n'avait pas fait avant lui, et ce qui est tout indiqué, cependant, puisque art et sainteté ont marché de pair chez le Beato. L'art a été pour lui un moyen de sanctification : ses compositions sont des méditations. Déjà Michel Ange devinait qu'il fallait bien que le bon moine fût allé au ciel chercher des figures aussi divines ! Un de ses anciens biographes, le P. Marchese, a même conjecturé qu'on l'avait appliqué à la peinture dès l'année de son noviciat dominicain de Cortone (1408 : il avait vingt ans) : mais, en l'absence de toute preuve positive, combien nous aimons mieux la pieuse hésitation de M. Pichon !

« Ce n'est pas impossible, dit-il ; nous n'en avons pourtant aucune preuve et aucun indice. En tout cas ses principales émotions étaient sans doute ailleurs, en cette ferveur nouvelle des premiers jours du cloître. L'étude de la science sacrée, la prière devaient remplir ces journées heureuses. Il me semble même que ni la prudence du maître, ni l'humilité du novice ne durent permettre souvent une occupation qui eût mis le jeune peintre si à part de ses frères. J'aime à me représenter qu'en cette année de noviciat le jeune moine ne fut que moine, et trouva peut-être sa plus grande joie dans cet abandon total de sa personne à la règle commune... » (Sur la vie du Beato, voir déjà *Ami* 1906, p. 929).

Et il y a les 24 photogravures, exécutées avec la perfection que l'on sait, et dont l'ensemble constitue un ravissant album d'art et de piété.

II. — Le *Brunelleschi* de M. Reymond porte en sous-titre : *L'Architecture de la Renaissance italienne au XVe siècle*. C'est qu'en effet Brunelleschi (1377-1446) a été, de cette architecture, le créateur.

Il l'a créée à Florence sa patrie ; et cette origine florentine de la Renaissance italienne est un fait à noter, parce qu'il nous aide sérieusement à comprendre dès le premier abord un des traits les plus caractéristiques de l'art nouveau. Pour tirer de l'art antique, de l'art romain surtout, des formes si légères, si gracieuses, si riches de sentiment que le sont toutes les œuvres de la première Renaissance, il fallait avoir l'esprit affiné par une civilisation que Florence seule à ce moment pouvait s'enorgueillir de posséder. Et si les circonstances avaient au XVe siècle placé ailleurs le pôle artistique de l'Italie, on peut conjecturer que l'art de la Renaissance se fût développé de tout autre manière, que Milan par exemple aurait créé des formes plus lourdes et plus tourmentées, que Venise l'orientale eût été plus voluptueuse, que Rome eût vu dans l'antiquité un art plus robuste, plus solennel, plus froid.

L'art de cette première Renaissance italienne, c'est Florence, et c'est, en architecture, Brunelleschi. Et entre cet art et l'art du moyen âge, il n'y a pas rupture, il n'y a pas solution de continuité : Brunelleschi est le premier des maîtres de la Renaissance, mais il est aussi le dernier des maîtres du moyen âge, et son œuvre capitale, le Dôme de Florence, n'appartient pas à la Renaissance, en ce sens qu'il n'est pas possible d'y voir aucune imitation même lointaine d'une œuvre antique. L'antiquité romaine nous a bien laissé le Panthéon, mais ce n'est qu'un édifice couvert d'une coupole basse et où l'idée de verticalisme ne tient aucune place, tandis que cette idée, essentiellement chrétienne, est prépondérante dans le Dôme de Florence. Le Dôme de Florence est une conception du XIVe siècle, l'aboutissant de toutes les recherches des maîtres du moyen âge. Si le nom de Brunelleschi y est resté si étroitement attaché, c'est parce qu'il eut le mérite de le construire : c'est sa science de constructeur qui lui permit de mener à bien l'audacieuse conception de ses devanciers. Lorsque sous sa main, et sans le secours d'aucun échafaudage, on vit cette fière coupole arrondir sa courbe sur le ciel de Toscane, on comprit qu'un des grands événements de l'art venait de s'accomplir ; et l'influence en effet du nouveau Dôme fut immense, universelle, sur l'art italien du XVIe et du XVIIe siècle.

M. Reymond donne un chapitre spécial à chacun des trois grands maîtres de ce siècle, Brunelleschi, Alberti † 1470, Michelozzo † 1472, et étudie ensuite l'art 1° des églises (divers types d'églises), 2° des palais, 3° des petits monuments et du style décoratif (chapelles, tombeaux, autels, chaires, tribunes de chanteurs, fonts baptismaux, lavabos, portes, etc.). Et l'illustration, hors texte, est de toute beauté. On prendra ici une orientation aussi sûre que claire et aisée à travers ce monde architectural dont nous savons tous quelque chose et dont une connaissance plus précise sera pour nous source d'édification non moins que de joie esthétique.

III. — A la même collection : *Les Grands Artistes*, appartient *Le Tintoret* de M. G. Soulier. Avec le Tintoret nous quittons Florence et les horizons de Toscane, où viennent de nous retenir si doucement et si puissamment Fra Angelico et Brunelleschi. Nous quittons Florence pour Venise ; et nous quittons aussi le XVe siècle pour le XVIe. Nous sommes en face d'une œuvre beaucoup moins imprégnée de sentiment religieux que les précédentes, même quand elle traite des sujets religieux. Mais grande œuvre toujours, et immense : le Tintoret est, avec Titien, le plus grand nom de l'école vénitienne, méconnu souvent, placé par d'autres au-dessus de Titien même : œuvre plus difficile à comprendre et moins familière au grand public que celle du Titien, d'abord parce que le Tintoret ne peut guère être connu que chez lui, à Venise, dans ses grands ensembles décoratifs, et puis, parce que, nature très passionnée lui-même et tempérament très accusé et peu soucieux des concessions, il a heurté le goût timide ou routinier de plusieurs.

De cette vie et de cette œuvre on prendra une idée grandiose ici, grâce à l'exposé limpide et attachant de M. Soulier (qui occupe la chaire d'Histoire de l'Art à l'Institut français de Florence), grâce aussi à la splendeur d'une illustration fort heureusement choisie (la plupart des gravures sont sujets religieux, sauf quatre ou cinq, qui sont portraits ou scènes d'histoire).

IV. — De nouveau nous voici à Florence en compagnie d'un guide que nous avons appris déjà l'an dernier à connaître. M. Maurice Brillant, secrétaire de rédaction du *Correspondant*, nous a donné l'an dernier en effet des vers, des *Matins d'argent* qui étaient une promesse exquise (*Ami* 1911, p. 798). Ce qui charme le plus dans ce « *Charme de Florence* », ce qui captivera dès l'abord tout honnête lecteur, c'en est la sincérité, qualité qui semble bien simple, bien élémentaire,

et qui est si rare ! Nous nous sentons ici à mille lieues des ordinaires récits de voyages, à mille lieues des notations banales d'un André Maurel ou du pédantisme superficiel d'un R. Schneider. M. M. Brillant nous livre son âme. Il aime Florence ; et ce qu'il aime de Florence, c'est que Florence ressemble à la France, c'est que la grâce toscane lui rappelle les paysages mesurés de l'Ile de France ou des bords de la Loire, c'est que le goût florentin s'harmonise avec le nôtre, continue le nôtre, complète le nôtre, amène le nôtre à se perfectionner dans sa propre essence ; c'est que la grâce florentine, comme la grâce française, est faite de mesure, de tact, de sobriété, la nôtre plus précise, moins ondoyante et sans doute un peu plus sèche, celle de Florence plus « sensible », plus mélodieuse, plus colorée.

N'est-ce pas nouveau autant que judicieux, cela ? Comme cela nous repose de ces excursionnistes qui ne songent qu'à nous étourdir de leurs découvertes ou de leurs sensations rares ! Le meilleur moyen de s'initier aux beautés de l'étranger, n'est-ce pas d'abord d'avoir goûté profondément, de s'être imprégné des beautés natales dont le spectacle a présidé à notre première éducation ?

Ce qu'il aime ensuite de Florence, c'est que là s'est réalisé le plus parfait modèle de l'*humanisme chrétien ;* là s'est le mieux accomplie, au XVe siècle, au temps des quattrocentistes, l'union de la pensée chrétienne et de la forme belle. Et ici, plus d'un lecteur va peut-être ouvrir de grands yeux. Mais c'est que, sans doute, comme l'insinue gentiment M. Brillant, si certains critiques n'ont point vu de pensée chrétienne sur ces toiles et sur ces marbres, c'est qu'ils n'en avaient point assez au cœur. C'est un des chapitres les plus suggestifs et les plus pleins de ce livre que celui qui est consacré à l'humanisme chrétien (p. 147-176), à cet humanisme chrétien dont notre auteur reconnaîtrait volontiers un modèle dans l'*Imitation :* « La forme y reste (dans l'*Imitation*) harmonieuse et limpide — et l'intensité du sentiment ne brise pas la perfection du dessin... Il n'est rien de plus humain que les grands mystiques ni de plus *raisonnable...* »

Il faut faire effort pour s'arracher au « charme » de ce livre. Mais ces quelques réflexions que je viens de faire suffiront à mettre en goût nos lecteurs, à leur dire qu'ils trouveront ici tout autre chose qu'un nouveau « voyage à Florence », qu'ils y trouveront toute une philosophie chrétienne de la beauté, de toutes les beautés, beauté des paysages et beauté de l'art, beauté de la nature et beauté de l' « homme chrétien ».

Monsieur des Lourdines, par Alphonse de Châteaubriant. — In-12 de 290 p., 3 f. 50. — Paris, B. Grasset.

Hélène Sorbiers, par Louis Mercier. — **Madeleine jeune femme,** par René Boylesve. — **Les Courtagré,** par Pierre Gourdon. — **La Renommée,** par Gaston Rageot. — **Ames d'Occident,** par Anatole Le Braz. — Vol. in-12 de 281, 450, 301, 294 et 326 p., à 3 f. 50. — Paris, Calmann Lévy.

Contes sur vélin, par Pierre-Gauthiez. — In-12 de 284 p., 3 f. 50. — Paris, Bloud.

Sept Dialogues de Bêtes, par Colette Willy. — In-12 de 185 p., 3 f. 50. — Paris, Mercure de France.

Pour la Patrie, par André Gilbert. — In-16 de 206 p., 3 f. — Paris, Beauchesne.

I. — *Monsieur des Lourdines* est un des grands succès littéraires de cette année. L'auteur, hier encore un inconnu, est du premier coup arrivé à la gloire. Il porte un nom retentissant, et l'on s'est demandé s'il était de la famille de l'auteur des *Martyrs :* mais, outre que deux légères différences d'orthographe dans ce nom même indiquent le contraire (encore qu'il n'y ait point de preuve absolue à en tirer, vu l'incertitude qui a présidé longtemps à la rédaction des actes de l'état civil), il a déclaré lui-même n'être point du sang de René, et d'autres ajoutent qu'il est de sang meilleur.

Trame très simple. Un gentilhomme poitevin et son épouse. Jolie aisance campagnarde. Ils ont eu un fils, un fils unique, qu'ils ont fort mal élevé, la mère, par faiblesse, le père, par inaptitude à comprendre l'humanité : il n'entend que la nature, choses et bêtes. Tout à coup, le père apprend que ce fils s'est endetté, à Paris, pour six cent mille francs : c'est la ruine complète de la famille. Peinture touchante de son désespoir d'honnête homme, de sa douleur paternelle. Ses efforts pour cacher l'affreuse nouvelle à sa femme, qui enfin doit tout apprendre et qui en meurt. Arrivée du fils : inconscience d'abord et ingratitude. Puis, devant la douleur muette de son père, il comprend, il redeviendra l'honnête homme des champs qu'a été son père.

C'est peu compliqué, comme on voit. C'est un fait divers de la vie quotidienne. L'auteur en a tiré un drame poignant. Il l'a situé aux environs de 1840 : sans doute a-t-il voulu, par le choix de cette date, sauver du reproche d'invraisemblance certaines simplicités ou naïvetés de son gentilhomme : aujourd'hui il n'est guère de gentilhomme, même campagnard, qui ne connaisse pas Paris. Mais, pour avoir vu Paris, les hommes d'aujourd'hui n'en ont pas moins leurs naïvetés, des naïvetés d'une autre sorte qu'il y a soixante ou quatre-vingts ans, mais précisément des naïvetés d'une sorte bien moins saine et moins inoffensive. Le fils de M. des Lourdines connaît Paris ; et c'est lui qui au dénoûment a tout à apprendre de son grand honnête homme de père, et non seulement de son père, mais voire même de tout ce personnel domestique qui a vieilli dans la gentilhommière poitevine et qui nous est peint ici en traits admirables. L'œuvre est d'une réelle portée morale. La note chrétienne n'y est pas accentuée, ou ne se fait entendre qu'accidentellement, par exemple au chevet de la mère mourante, ou sur les lèvres des gens de service : c'est une lacune, et non pas seulement à notre point de vue « clérical », mais au simple point de vue psychologique ; et tout lecteur attentif de cette forte œuvre aura le sentiment que, quand la note humaine rend un son si profond et si plein, c'est qu'elle s'accompagne, au fond de l'âme, de résonances chrétiennes.

II. — *Hélène Sorbiers* est un roman chrétien, d'inspiration purement et exclusivement chrétienne. Et c'est un bijou littéraire, comme tout ce qui nous est venu, jusqu'aujourd'hui, de M. Louis Mercier, qui, s'il voulait prendre la peine de sortir un peu de son cher Roanne, serait bientôt, sous la coupole du Palais Mazarin, une des plus pures gloires de l'Académie Française. Il a été, dans ses précédents volumes, le poète de la maison et de la vie familiale. Voici que du poète un prosateur est né ; et son premier roman est un chef-d'œuvre. C'est le tableau du rayonnement divin de la bonté chrétienne. Hélène, à seize ans, débarque du pensionnat des Ursulines de Charlieu. Elle est la grande sœur d'un petit bonhomme de frère qui a six ans et qui est déjà la terreur de tout le monde, bêtes et gens ; elle est sa marraine, elle est « la Marraine ». Et, sous la chaleur douce du cœur d'Hélène, voici le petit Jean transfiguré. — « Les bigotes, lui dit-on un jour, font détester la religion ; vous la feriez aimer, vous, du diable en

personne. » Série de scènes exquises de vie à la campagne, et dans une langue qui est d'une distinction achevée et d'une adorable simplicité, une perfection de pittoresque classique. Figure idéale, direz-vous : oui certes, mais du seul idéal authentique, de celui qui est fait de réalités. Il n'y a pas un trait ici qui ne soit la vérité même. Il n'est pas un de nos confrères qui ne « reconnaisse » cette Hélène et qui n'ait, dans sa paroisse, tout au moins les éléments de perfections analogues. — Dénouement : Hélène sera Sœur de charité ; elle va au Noviciat de la rue du Bac, et meurt après quelques mois de vie religieuse. Il y a quelque brusquerie dans ce dénouement, une rapidité un peu sèche. Cette mort prématurée assombrit les dernières pages du récit : M. L. Mercier a voulu mener jusqu'au ciel son héroïne. Nous aurions autant aimé qu'il laissât ce soin à la Providence. Celui que les dieux aiment meurt jeune : sans doute, mais point toujours, grâce à Dieu !

III. — *Madeleine jeune femme* fait suite à *La Jeune fille bien élevée. La Jeune fille bien élevée* nous a montré Madeleine Doré dans un couvent de province ; l'auteur, dans sa nouvelle œuvre, nous la fait suivre, mariée, à Paris, dans le tourbillon de la vie parisienne.

On a adressé à son premier roman des critiques un peu vives ; on a cru qu'il voulait faire le procès de l'éducation donnée par certaines religieuses. Non. On a exagéré. M. R. Boylesve n'a nourri des desseins ni si noirs ni si grands. Il a mis sur les lèvres du frère de Madeleine, par exemple, des réflexions assez impertinentes : mais ces réflexions, il ne prétendait pas les prendre à son compte, et d'ailleurs elles n'étaient point toujours complètement injustifiées. *La Jeune fille bien élevée* n'est pas un livre pour petites pensionnaires ; mais plus d'un aumônier de pensionnat a pu s'y instruire et se rendre compte des déformations que des méthodes d'ailleurs bonnes subissent dans l'imagination et dans les préjugés des gens du monde.

Voici donc Madeleine jeune femme, mariée comme on l'est dans ce monde-là : le mariage est une affaire comme une autre, le fiancé n'a pas conscience d'y engager rien de son cœur ou de sa vie morale. Peinture extrêmement brillante, trop vive sans doute pour de jeunes yeux, mais vraie, de la vie mondaine, de sa sottise, de son luxe, de son vide. Désillusions de Madeleine. Non, elle n'est point romanesque ; elle ne rêve point, comme d'autres, de « vivre sa vie » ; mais au moins lui faudrait-il un foyer, une flamme domestique ; et cela, c'est le dernier des soucis de son mari, un « architecte d'avenir » !... Un instant Madeleine est au moment de succomber ; elle a senti pénétrer en elle le charme d'un Don Juan de salon ; elle a péché dans son cœur ; elle a désiré la faute ; — et voici qu'au moment critique, au moment où le séducteur est là et la sollicite, toute la vigoureuse empreinte chrétienne qu'elle a reçue au couvent reparaît et lui fait un rempart, l'encercle « comme la ceinture d'une forteresse » : elle est sauvée.

Cette crise passée, elle sera toute aux sollicitudes de son devoir maternel ; elle y sera assez fortement pour accepter sans récrimination et même d'un cœur content une grosse diminution de ses ressources matérielles, à la suite de pertes d'argent de son mari, — pour apprendre aussi, sans révolte, que ce mari la trompe, et l'a trompée dès les premiers jours de leur mariage... Elle prie ; elle pousse vers Dieu des cris admirables ; elle demande, pour elle, non pas seulement cette foi qu'elle n'a jamais perdue, mais « la foi qui agit » ; elle la demande pour elle et pour sa fille :

« Et quand un instinct secret, une voix du plus profond de moi, m'affirme que ce que je sens de meilleur en moi provient des restes de cette foi candide et parfaite, je pâlis et je tremble à la pensée de ce que vaudra ma fille, élevée par l'ombre que je suis et dans une atmosphère cent fois plus hostile à la cohésion de nos vieux atomes chrétiens, si raréfiés, que ne le fut l'air que j'ai respiré !... ...Je refaisais, de mon propre mouvement, et par la force des choses, ce que la plus vieille foi de ma famille enseignait comme le devoir élémentaire ; l'expérience me ramenait à mon point de départ un peu dédaigneusement abandonné dans la bourrasque que déchaînent les courants d'air de mon temps ; sur le chemin de retour où je marchais, ne discernais-je pas déjà ces grandes voix, organes mystérieux, échos d'instruments inconnus, dont le timbre n'a pas d'équivalent parmi ceux de ce monde, dont la musique célébrait la dignité de mon origine, la sainteté de ma destinée, et entre ces deux relais, l'humble beauté de la vie que nous ne pouvons pas changer ? *Faire les petites choses comme grandes à cause de la majesté de Jésus-Christ qui les fait en nous*... Résolue à ne plus faire de moi qu'un instrument utile au bien des miens et savourant dans cet oubli de moi-même, dans cet adieu définitif à tous mes désirs personnels, dans ce renoncement même à la joie de mieux faire, une autre joie, d'essence plus subtile et plus haute, et qui ne devait plus jamais me manquer... » (p. 433, 446, 448).

IV. — L'auteur des *Courtagré* est un collaborateur de la *Croix*: c'est dire assez que nous sommes en présence d'un bon livre, et qui n'est pas seulement récréatif, mouvementé, fertile en péripéties captivantes, mais qui de plus et surtout fait œuvre de défense sociale et plaide la cause de nos traditions terriennes. L'action se déroule au pays de Vendée, « la terre qui meurt » : il y a là une terre magnifique, la Grêneraie, vingt-cinq métairies, tout d'un tenant. Sera-t-elle émiettée, ou restera-t-elle entière autour du chef de la famille, pour que celui-ci puisse y continuer la mission bienfaisante que lui ont léguée ses ancêtres ?... Un heureux mariage sauve tout : — « La famille est sauvée, dit le vieil oncle au dénouement ; seul, j'ai gâché ma vie. »

V. — *La Renommée :* titre qui ne dit pas tout ce que nous donne le volume. Une petite bourgeoise de vingt ans épouse un auteur dramatique très en vue, très à la mode, choyé, fêté, riche. Elle l'épouse sans amour ; mais elle est fière tout de même d'épouser une telle « renommée ». Elle n'est pas heureuse en ménage : son mari n'a jamais eu l'idée de lui engager sa fidélité ; mais elle en prend son parti, comme d'une chose fatale et qui fait partie des nécessités de la situation, et elle continue à aimer non pas son mari, mais la renommée de son mari.

Mort soudaine du mari, au cours même de la représentation de sa dernière pièce. Sa veuve épouse un industriel, brave homme qu'elle connaissait déjà auparavant et qu'elle aime de tout son cœur. Amour d'ailleurs partagé, et amplement. Va-t-elle être heureuse, cette fois, en ménage ?

Non. Elle a aimé la renommée de son premier mari ; elle a attaché son cœur à la gloriole mondaine : c'est la faute initiale, inexpiée, qui la poursuivra jusqu'au bout, qui fera son malheur dans son second mariage, le malheur de son mari, le malheur de ses enfants. Elle s'est faussé le cœur et l'esprit. Le second mari lui offre tout ce qu'un bon mari sait offrir pour faire le bonheur honnête d'une femme ; et elle continue à penser au premier, à la renommée du premier. La vanité

a tari en elle la source de l'amour. Bien plus, elle n'aimera pas le fils qu'elle a du second mari. Elle n'aura d'attention que pour le fils du premier, de l'homme à la renommée. D'où une jalousie effroyable entre les deux enfants : il y a là tout un chapitre qu'on pourrait intituler « les demi-frères ennemis ».

C'est une terrible chose que ce tableau de jalousie enfantine ; et il y aurait à extraire de ces pages une étude de pédagogie très fouillée, presque féroce, et trop bien vue, hélas ! l'étude de l'effroyable péril que l'on court à préférer un enfant à l'autre, même à se persuader (comme le fait la jeune femme) que l'un est supérieur à l'autre, ce que l'on ne sait jamais, à cet âge-là, et ce sur quoi l'avenir nous inflige très souvent les démentis les plus imprévus.

Finalement la séparation entre les deux époux s'impose pour cause d'incompatibilité d'humeur entre les deux enfants : le mari gardera son fils à lui, et la femme, le fils de son premier mari.

Voilà les méfaits de la « renommée », de la gloire mondaine. Le roman de ses bienfaits reste encore à écrire. M. G. Rageot est professeur de philosophie dans un de nos grands lycées. On voit que, pour écrire son roman, il n'a pas consigné sa philosophie à la porte de son cabinet. Les éducateurs feront ici ample moisson d'observations.

VI. — *Ames d'Occident...* L'Occident de M. A. Le Braz, c'est sa Bretagne, c'est le Finistère, c'est l' « Hespérie celtique, penchée comme au balcon du vieux monde », le pays « que pénètrent d'une flamme si subtile, que parent d'une magie si enivrante les suprêmes adieux du soleil ». Pays de rêve, disent les gens superficiels qui ne savent pas lire au profond des âmes ; pays de vigueur, et de saveur, et de délicatesse grave, et d'énergie singulière, — et de foi, de cette foi qui, disait Renan, a le don de conserver le Breton « toujours frais pour la vie ». M. A. Le Braz nous dit tout cela en une série de récits écrits dans cette langue qui est tout ensemble claire comme les ondes de l'Océan et ouverte aux lointains horizons, parfumée comme les landes de Bretagne, et précise et nette comme les découpures de ses rochers. Je ne sais pas si M. Le Braz partage la foi de ses Bretons, « toute » leur foi : il la connaît en tout cas, et la respecte, et l'aime ; il s'est mêlé à leurs dévotions ; il a suivi les foules acheminées vers les fontaines miraculeuses ; il ne s'est peut-être pas déchaussé comme le paysan son voisin pour aller en pénitent au Pardon des Chanteurs, mais il a marché côte à côte avec lui, l'a écouté, et nous dit fidèlement, pieusement, ce qu'il a entendu. « Frais pour la vie », ces Bretons sont frais aussi pour la mort :

« Mourir, lui a dit Laurik Cosquêr, mourir est une chose plus aisée que de vivre. Quand l'heure viendra de virer lof pour lof, je serai prêt au commandement. Et le plus tôt sera le mieux. J'ai plus de parents et d'amis en l'autre monde qu'en ce monde-ci et, ma foi, je ne serai pas fâché de les revoir. »

VII. — M. Pierre-Gauthiez est un fervent de la Renaissance italienne et nous en a brossé de vigoureux et parfois truculents tableaux d'histoire (voir ce que nous avons dit de son *Lorenzaccio*). Il a étudié, non pas seulement l'Italie du XVI^e^ ou du XIV^e^, mais celle d'aujourd'hui, son peuple, ses paysans ; il en a saisi, au cours de ses séjours, une psychologie qui d'ordinaire échappe aux auteurs de récits de voyages ; et il nous la présente sous forme de « contes » : récits vigoureux, drus, serrés, d'une étrange puissance de concentration, d'une coloration aussi ardente que sobre : Gebhart ne les eût pas désavoués. La plupart sont situés en Toscane ; quelques-uns en France ou en Suisse. Ils peuvent être mis en toutes mains. Nos confrères de l'enseignement y prendront de saisissants modèles de narrations.

VIII. — M^me^ Colette Willy a écrit des romans qui ne manquaient pas de talent. Nous n'en dirons pas autant de ses Dialogues de Bêtes. C'est franchement ennuyeux. C'est dépourvu d'esprit. Ce n'est pas « bête » du tout. Les bêtes ont autrement d'esprit, et de bon sens. L'auteur probablement n'aime ni les chiens ni les chats, puisqu'elle connaît si peu leur langage et les plante si ridiculement en scène. Et il y a des impudeurs qui n'ont rien de canin non plus ni de félin : les bêtes y vont avec plus de franchise, et c'est plus propre (cf. p. 31, p. 179, etc.). Le caricaturiste non plus, ou le dessinateur (puisque « dessins » il y a), n'a pas été heureux. Décidément, jamais chien et chat n'ont été moins inspirateurs.

IX. — *Pour la Patrie*. Des vers. Inspiration très noble. L'auteur est un prêtre. Nos souffrances de ces quinze dernières années, nos angoisses, nos espérances aussi, revivent dans ces pages chaudes : sécularisations, laïcisations, Panama, Dreyfus, mais aussi l'héroïsme de nos soldats, l'apostolat de nos missionnaires, le culte renaissant de nos gloires chrétiennes, Jeanne d'Arc...

L'Elève Gilles, par André Lafon. — **Hugues Capet,** par Antoine Baumann. — **De l'un à l'autre Amour,** par Noëlle Roger. — **L'Evasion,** par M.-L. Alméras. — **La Maltournée,** par T. Comte. — **L'Imperturbable Silence,** par Gilbert Stenger. — **Monsieur de Nugbo, Philosophe,** par Gonzague Truc. — **Le Temple du Rêve.** *Poèmes,* par la baronne de Baye. — Vol. in-12 de 250 à 350 p., à 3 f. 50. — Paris, Perrin.

La Double Montée, par Berthem-Bontoux. — **Et puis après ?...** *Roman,* par Victor Favet. — Vol. in-12 de 330 et 360 p., à 3 f. 50. — Paris, Beauchesne.

I. — *L'Elève Gilles* a obtenu le grand prix littéraire dont l'Académie disposait depuis l'an dernier et qu'elle n'avait pas encore décerné, aucun ouvrage ne lui en ayant paru digne. Et elle le décerne à un débutant, sur un rapport de M. Maurice Barrès, parrainage qui ajoute singulièrement encore à l'éclat d'un laurier si flatteur. Le public a ratifié le jugement de l'Académie ; et il ne faudrait pas beaucoup de choix aussi heureux pour réhabiliter l'institution des prix littéraires, passablement tombée en discrédit depuis quelque temps. C'est que l'Académie, en effet, est encombrée de donations, et elle sait toujours sans doute où répartir ses grands prix, qui généralement ne s'égarent pas sur des indignes ; mais, quant à la menue monnaie, quant au billon de la multitude de ses petits prix, ce serait à croire, souvent, qu'elle n'a voulu en faire que des encouragements à mieux travailler, ou encore, qu'elle s'est hâtée de s'en débarrasser en les jetant à la tête des plus importuns d'entre les quémandeurs et les mendiants.

Donc *l'Elève Gilles*, pour un début, est un coup de maître. Ce n'est d'ailleurs un début qu'en prose. Car M. Lafon nous avait donné déjà deux volumes de vers, édités en des maisons peu connues du vaste public (au *Beffroi*, et au *Temps présent*). Il aborde aujourd'hui la prose, mais non pas encore le roman. Car il donne comme sous-titre à son œuvre « *Récit* ». Oui, c'est cela, c'est un récit ; c'est le récit que nous fait Jean Gilles lui-même

d'une année de sa vie, de sa vie d'écolier entre dix et onze ans. Un beau jour d'hiver, sa mère l'a expédié chez une grand'tante auprès de qui il avait coutume de passer ses vacances : la raison, c'est une maladie de son père, qui tourne à la folie ; mais cela, on ne le lui a pas dit : on a prétexté une coqueluche qui s'achevait. Puis, au 1er janvier, on le place au collège : là, il n'est pas heureux, mais il est courageux, il travaille. L'année scolaire s'achève. Aux vacances, son père a définitivement sombré dans la folie, et se suicide : de cette crise, l'enfant sort homme, avec « un immense vouloir de servir ».

Voilà ce livre. Pas d'intrigue. Pas de chocs de passions. Une vie qui se déroule tout uniment. Ce n'est pas un enfant dramatique, un enfant maladif ou désespéré comme le *Petit Chose* ou les petits héros de Dickens. C'est un enfant comme beaucoup d'autres, très impressionnable, très délicat, sur qui tout ce qui l'environne a des résonances d'une amplitude étonnante. Mais qui nous dit qu'il n'en est pas ainsi pour tous les enfants ? Nous voyons et pénétrons celui-ci, parce que sa petite âme nous est ouverte toute grande ; mais, ce qu'il éprouve, les autres l'éprouvent aussi, probablement, et quelle responsabilité en retombe sur nous pour toutes nos inconsciences vis-à-vis de l'enfance ! Oui, c'est un beau livre, et qui fait penser. Mais, qu'il soit beau, on ne s'en aperçoit que quand on l'a fermé, tellement l'art en est achevé et ne se révèle qu'à la réflexion critique ! C'est un livre chrétien aussi : l'enfant a été élevé chrétiennement ; il prie : mais cela encore, cette piété enfantine, ce n'est qu'à la réflexion qu'on y prend garde, tellement elle semble être chez lui toute spontanée, ne faire qu'un avec le fond de son âme, sans rien de ce factice, de ce superficiel qui ressemble à du placage ! Que de traits charmants on pourrait glaner ici !

Celui-ci, par exemple, sur lequel je termine. Quand il arrive chez sa tante, le soir, à la prière en commun, on récite les Litanies de la Sainte Vierge : l'enfant ne les connaissait pas, on n'y avait pas pris garde encore, et c'est dans sa petite imagination un émerveillement devant la série des invocations poétiques, *Rose mystique, Cause de notre joie, Tour de David...* : si bien que, quand il entend la servante jeter, à chaque invocation, un rapide *Priez pour nous*, à chaque fois il craint que ce ne soit la fin de la prière : — « Mais les louanges succédaient aux louanges : *Maison d'or, Arche d'alliance, Porte du Ciel, Etoile du matin...* Il me semblait que ma tante les créât à mesure... *Santé des malades, Refuge des pécheurs, Consolatrice des affligés, Reine des Martyrs !...* Les deux femmes se turent, comme une cloche qui a battu tous ses coups, et ce fut une formule plus grave dite pour recommander à Dieu l'âme des morts... »

II. — *Hugues Capet* porte en sous-titre « Récit historique ». M. Antoine Baumann, qui dans ses *Martyrs de Lyon* nous a fait avec tant d'éloquence et d'émotion (sans partager lui-même notre foi) le tableau de l'introduction du christianisme dans les Gaules « parce que, dit-il, la religion catholique romaine fut un des facteurs qui contribuèrent à former ce qu'on nomme la France », M. A. Baumann veut nous redire aujourd'hui l'établissement de la dynastie capétienne, autre facteur de notre France, « d'importance non moindre ». A ce « non moindre », reconnaissons le royaliste qui dédie son œuvre « à Mgr le duc d'Orléans chef de la Maison de France », et n'en prenons d'ailleurs que ce que nous voulons.

Il a adopté cette forme du roman historique, parce qu'il lui a semblé qu'elle convenait mieux à un récit qu'il veut « populaire ». Mais, que l'on mette soigneusement l'accent sur le mot « historique ». Il a vérifié rigoureusement les faits politiques qui lui ont fourni la trame du récit ; il a borné son invention à la mise en scène, aux dialogues des personnages. Et c'est palpitant de vie et de mouvement. Nous goûtons modérément, en principe, ce genre du roman historique ; mais ici, ce n'est vraiment que de l'histoire, et menée avec un entrain, avec une entente admirable du sens patriotique. C'est l'évocation rapide des dix dernières années de la dynastie carolingienne (978-987) : inquiétude et malaise général, prétentions des Allemands, Othon le César germanique sur les hauteurs de Montmartre, fuite de ses bandes devant les barons de Hugues de France, jalousie du roi Lothaire, tractations louches de celui-ci avec Othon, comment Hugues va déjouer ces machinations à Rome même devant Othon, le duc de Basse-Lorraine bouté hors du royaume, l'aveuglement de Louis le Fainéant, le royaume sans roi, l'élection de Hugues.

III. — *De l'un à l'autre Amour...* L'un, c'est l'amour divin ; l'autre, l'amour humain, d'ailleurs légitime, l'amour dans le mariage... Alors, quoi ? c'est *Polyeucte* mis en roman ? Hélas ! non. Cet amour divin dont Annelise rêve toute sa vie, ce n'est pas du tout ce que nous appelons de ce beau nom dans le catholicisme. Annelise ne croit à rien ; elle est dégagée de tout dogme comme de tout culte : si elle se rattachait à quelque religion positive, ce serait au protestantisme, étant fille d'une mère protestante et d'un père libre penseur, épouse ensuite d'un protestant Genevois, en relations surtout avec des pasteurs protestants... Mais elle a besoin de Dieu, ou du divin ; elle en est affamée, altérée, étrangement torturée... Un instant elle croit trouver l'apaisement de tout dans les ivresses de l'amour conjugal... Des épreuves la ramènent à la réalité unique, qui est Dieu. ...Elle est vivement et salubrement frappée de certaines paroles entendues de prêtres catholiques. Mais elle se laisse bercer surtout au vague d'homélies protestantes... Finalement elle croit avoir tout concilié, « l'un et l'autre » Amour ; elle croit qu' « un amour lui est venu qui aime les bien-aimés au-delà d'eux-mêmes et pour tout ce qui nous échappe d'eux-mêmes ». — Dieu le veuille, ma chère fille ! mais vous n'en êtes encore pas là.

Mme Roger a pris pour épigraphe de la Ire Partie de son œuvre ce mot de Pascal : « Tout ce qui n'est pas Dieu ne peut pas remplir mon attente » ; — de la IIe Partie, ce mot de Lamennais : « Celui qui aime, son cœur est un paradis sur la terre » ; — de la IIIe, ce verset du *Cantique* : « Je suis à mon bien-aimé et mon bien-aimé est à moi » ; — de la IVe, sainte Catherine de Sienne : « L'amour divin ne peut souffrir la société d'un autre amour. »

Elle a trouvé certainement, pour illustrer ces épigraphes, des accents très beaux. Mais nous en avons de tout autrement beaux et vrais dans notre littérature mystique à nous. Telles qu'elles sont, ces pages pourront fournir une nouvelle preuve et une démonstration éloquente de la misère du cœur humain, de son infini besoin de Dieu.

IV. — *L'Evasion*. En sous-titre : *Histoire d'une femme d'aujourd'hui*. De quoi s'agit-il de s'évader ? Parbleu ! des conventions sociales, de la vie commune, des traditions, de la tyrannie de l'homme, du prêtre. « ...On dirait que les hommes ne savent rien de la vraie vie, je veux dire de la vie de sang, de chair, de nerfs qui est nous... Que m'importe à moi le cerveau de l'homme, même s'il est plus étendu que le mien. Je suis femme, je dois vivre en femme. Je n'ai que faire du ciel. La terre est mon domaine... » — Et toute la vie

de cette Pauline n'aura été que « l'essai d'une femme pour vivre d'une foi à elle basée sur les vérités de sa chair et de son sang. » Qu'est-ce que c'est bien que cela, les vérités d'une chair et d'un sang ?... Il est clair que c'est de la langue française aussi qu'on s'est évadé. Le français ne se prête pas à de pareilles inepties ; et les premières pages du livre nous montrent notre héroïne courbée sur Schopenhauer.

V. — *La Maltournée.* Nous sommes en Suisse. Village huguenot. La Maltournée, demeure quasi seigneuriale du principal notable de l'endroit, ainsi dénommée pour son orientation en diagonale. Intrigues villageoises, mentalités villageoises, dépeintes avec simplicité et bonhomie, non sans humour ni finesse. Il y a aussi M. le pasteur, bonhomme sans grand caractère ni relief, et pour qui ses ouailles ne semblent point professer une vénération outrée.

VI. — *L'Imperturbable Silence,* « œuvre de profonde pitié » que l'auteur dédie « à tous ceux qu'un affreux malheur condamne à la solitude et au perpétuel silence ». C'est le « Récit d'un infirme » : un écolier intelligent, à qui l'avenir sourit dans tous les yeux, perd soudain l'ouïe, à douze ans. Son père, un banquier orgueilleux, atteint dans son amour-propre, en veut à cet enfant de cette infirmité. L'enfant, désormais isolé, renfermé en lui-même, silencieux parce que personne ne l'interroge et n'essaie de lui parler, abandonné en ce monde qui n'est à ses yeux qu'une « représentation de marionnettes aphones dont il voyait les lèvres s'agiter, sans qu'il pût saisir le son clair des paroles », — l'enfant cependant, avec une rare énergie, travaillera, voudra faire quelque chose ; et chacune de ses tentatives sera un échec, une humiliation... Oui, « œuvre de profonde pitié », mais aussi de fine psychologie, la psychologie du sourd, dont l'oreille est fermée mais dont l'œil entend tout. Son père, à la fin, revient à l'amour de son fils en même temps qu'à Dieu ; et le jeune homme adopte un neveu orphelin qui le comprendra et l'aimera.

M. G. Stenger nous avait donné, jusqu'aujourd'hui, de curieux volumes d'histoire anecdotique sur le Consulat et le Premier Empire ; et nous espérons bien que le succès de son « Récit » ne l'empêchera pas de revenir à l'histoire.

VII. — M. de Nugbo est un homme qui a fait le tour de toutes les philosophies, et même de choses qui n'ont rien de philosophique. Et sa conclusion, c'est qu'il n'y a rien de vrai. Donc, ne croire à rien, ne s'attacher à rien. N'être dupe ni des autres, ni de soi. Scepticisme sur toute la ligne, en fait de dogme ; et en fait de morale, individualisme féroce. Mener une vie purement intellectuelle et analysante qui ne nous permettra de nous fixer aucun but. Le but de la vie, c'est d'oublier la vie. Tous les autres buts sont illusion, même l'amour : « Ils croient tout donner, parce qu'ils demandent tout. Et cependant chacun ne pense qu'à soi » ; — même l'amour de Dieu : « Au fond de la mystique gît le pire égoïsme. Se fondre en Dieu équivaut à se perdre dans l'idée qu'on se fait de Dieu, couler dans un idéal que le tempérament rend accessible de secrètes et monstrueuses aspirations, et c'est le sûr moyen de se retrouver richement » (p. 58 ; p. 177) ; etc. — « L'intelligence n'éclaire qu'un désert, et roule vertigineuse, sans objet et sans but, dans l'infini des siècles » (p. 269) : c'est le mot final de ce livre.

M. de Nugbo, c'est le manuel du parfait sophiste. C'est le sophisme présenté dans une langue claire, forte, très forte, saisissante, mais dépouillé de tous voiles, dénué des artifices, des prestiges de séduction par où il essaie, dans les mauvais livres, de couvrir sa nudité et de venir à nous sous des formes alléchantes. Les sophistes de métier font briller à nos yeux des mirages éblouissants ; M. de Nugbo nous ouvre un musée des horreurs. Ce sont des horreurs tout de même. Un bon professeur de philosophie pourra y faire son butin et, par des exemples topiques pris ici, montrer à ses jeunes élèves comment se confectionne un sophisme.

VIII. — *Le Temple du Rêve...* Des vers. Ils sont très beaux. Ils sont dédiés à la mémoire de Sully Prudhomme, et ils ne sont pas indignes d'une aussi grande mémoire. Ils n'ont pas la profondeur philosophique des siens ; mais ils en ont le ciselé, la brièveté concentrée, les contours de diamant. Beaucoup de sujets mythologiques ; trop, à notre gré. Mme de Baye les traite honnêtement, cela va de soi ; mais combien nous l'aimons mieux et combien heureuse est son inspiration quand elle s'attache à des sujets chrétiens, à la douceur de la Sœur quêteuse, par exemple :

> Et parfois, le méchant, devant cette douceur,
> Se souvient d'autrefois et murmure : « Ma Sœur... »
> Ma Sœur !... nom caressant comme un battement d'ailes !

Le sonnet du pardon :

> Dans l'église déserte où le silence prie,
> A l'heure défaillante où s'effeuille le soir,
> J'agenouille ma peine et mon fidèle espoir ;
> Et j'apporte des fleurs à la Vierge Marie...

Et le grand Christ ensuite qui s'incline vers sa Mère :

> Et le Christ solitaire aux regards lourds de pleurs,
> Penchant son front courbé sous toutes les douleurs
> Murmure doucement : « Dis-leur que je pardonne ! »

IX. — *La Double Montée,* de B. Bontoux, la malicieuse auteur de *Billets à ma Filleule :* pèlerinages alpestres : montée des « Horn » et des « Platte » de là-bas, et parallèlement, montée des âmes : le cœur toujours plus haut à chaque cime nouvelle ; une promesse de fiançailles au chapitre final, avec un bouquet de fleurs cueillies très haut, presque sous l'azur, comme pour rappeler « qu'aimer c'est monter, qu'aimer c'est prier, qu'aimer c'est vivre sur les hauteurs, quand on s'aime sous l'œil de Dieu. » *Semper Sursum.*

X. — Victor Favet, pseudonyme masculin d'une auteur jeune encore, qui nous a donné déjà quatre ou cinq récits et qui est en possession d'une langue exquise et d'un art de composition achevé.

Et puis après?...: scènes de la vie de jeune fille, au pensionnat, dans les salons ensuite : gaîtés folles et toujours de bon aloi, ironies jamais méchantes, badinages exquis, gentillesses qui s'arrêtent ponctuellement au seuil du marivaudage et qui restent très éveillées, très averties, très bon sens, sans rien perdre de leur charme, bien au contraire... puis, à l'horizon, ébauche de mariage... Très bien. Mais, « et puis après ?... » demande la petite... C'est très beau de s'aimer... maintenant ; mais... et puis après ?... On peut aimer plusieurs fois ! On ne peut pas jurer qu'on aimera toujours !

« Oh ! c'est autre chose qu'il me faut... Je voudrais, je crois, du roc et de l'éternité... Et puis après ?... Eh bien ! il y a Dieu. Le Dieu d'Emmanuelle (la jeune religieuse qu'elle interroge anxieusement). Ce Jésus que je connais de très loin seulement... Quelque chose qui ne se brise pas sous vos doigts parce qu'on l'atteint... Un rêve qui résiste à sa réalisation... Sentir que nos écrasants désirs d'Infini ne sont pas de monstrueuses moqueries du destin : des tortures vides de sens, inventées par nos nerfs et la fièvre de

nos artères !... Tenir, enfin, la certitude que cette soif d'Impossible (d'Infini, souffle la religieuse)... d'Infini, correspond à une Réalité mystérieuse que certains d'entre nous, au moins, peuvent rencontrer !... Quel soulagement !... Quelle fin de cauchemar !... Si tu savais... Si tu savais !... »

Et la religieuse de lui préciser que ce n'est pas *certains* d'entre nous seulement qui peuvent rencontrer la Réalité qui est Dieu ; que c'est *chacun* de nous ; que Dieu est accessible à tous, sans exception, accessible non pas seulement comme une entité lointaine, base auguste d'un système philosophique ou explication de l'énigme universelle, — mais comme un Ami, un Ami proche et vivant, prêt à partager, si nous le voulons, toutes les minutes de notre vie, — un Ami, non pas seulement sous les arceaux des cloîtres, mais dans le monde, pour chaque être vivant, dans l'existence la plus normale et la plus humainement occupée :

« Heureusement, des millions d'êtres savent bien tout cela ! — Et ceux qui ont une fois goûté à la saveur de la divine Familiarité n'ont plus aucune faim des autres saveurs... Ils usent de la vie normalement et doucement. Mais leur cœur est fixé sans retour. Il n'oscille plus, il ne tremble plus, parce que Dieu a comblé son vide abominable. Ce vide qui fait déraisonner si étrangement ce pauvre cœur à de certaines heures... »

E. Gebhart, de l'Acad. fr. **Contes et Fantaisies.** — In-12 de 308 p., 3 f. 50 — Paris, Bloud.

Le Nouveau Docteur, par Jules Pravieux. — **Le Repentir,** par Ch. de Pomairols. — **Leur Vieille Maison,** par M. R. Monlaur. — **Et l'amour dispose,** par Mathilde Alanic. — **Un Obstacle,** par Jean de la Brète. — **Le Destin nous conduit,** par Lucie Gauthey. — **Les Petites Ames,** par Henriette de Vismes. — **Petite Madame,** par André Lichtenberger. — Vol. in-12 de 3 à 400 p., à 3 f. 50. — Paris, Plon.

I. — Gebhart s'est mis sur le tard à écrire des contes. Les morceaux que l'on a réunis dans ce recueil remontent aux dix dernières années de sa vie, à sa période de politique nationaliste et conservatrice. Et il s'y est révélé maître. Il avait été d'ailleurs à bonne école. Toute sa vie il avait fait ses délices des conteurs du moyen âge, et aussi d'autres dont la fantaisie n'avait plus rien de médiéval, comme Rabelais ou Cervantès.

Aux *Contes* proprement dits *(Le Palais des rois mages, Le petit Noël de Toto, Une nuit de Pâques sous Néron, Pâques de miséricorde, Saint-Sylvestre fantastique, L'apocalypse des trépassés, Les trois aveugles de Florence,* etc.), on a joint des « fantaisies », qui ne sont pas des contes, qui sont de la satire ou de la polémique, qui fustigent quelques travers de notre temps ou de notre gouvernement, mais tout cela d'une touche si fine, si légère, si ailée, si amusante ! Tout cela avait paru déjà dans nos journaux ou périodiques littéraires, jusque dans la docte revue messine *L'Austrasie (Saint Clément de Metz et le mythe de la bête).* On a sagement fait de ne pas l'y laisser et de recueillir tout cela en volume. Il y a là des modèles de goût et d'atticisme dont l'étude sera toujours profitable.

II. — M. J. Pravieux donnait, cette année, de divers côtés, des conférences sous ce titre : *Doit-on lire des romans?* (on aura pu les lire dans la revue *La Femme contemporaine,* mai, juin, juillet). Pour un romancier, le titre était piquant ; et la conclusion, non moins. Car cette conclusion n'était rien moins que faite pour remédier à ce que les libraires appellent en gémissant la mévente du roman. Que si les auditeurs et auditrices de M. Pravieux eussent pris au mot leur conférencier, qui eût été attrapé ? Pas lui, certainement. Car, s'il fait des romans, c'est qu'il y voit une forme d'apostolat, un moyen d'atteindre le public, de lui glisser, tout en l'amusant, des idées saines en tête. Le jour où le public ne voudrait plus de romans et ne se laisserait plus atteindre par le roman, M. Pravieux ne serait pas gêné un instant pour trouver autre chose ; et voici des années déjà qu'il s'est révélé conférencier émérite dans nos bonnes villes de France.

Il accuse les romans de présenter de la vie une image déformée, de surexciter les nerfs, de fausser les sensibilités, bref, de conduire à un timbrage à peu près complet la cervelle des petites ouvrières, et des concierges, et des grandes Madames... Et l'accusation n'est que trop facile à étayer de preuves écrasantes. Mais précisément ce sont là des reproches que l'on ne fera jamais à ses romans à lui, ni à ceux de tant de bons ouvriers de lettres chrétiennes et françaises qui dépensent, à répandre sous le voile de la fiction des idées saines et fécondes, une activité qu'ils aimeraient bien mieux dépenser d'autre façon. Et les lecteurs de *Un vieux célibataire,* ou de *Mon mari,* ou de *Oh! les hommes!* ou de *Au presbytère,* savent si M. Pravieux excelle à dire, de la plume la plus gentille et la plus malicieuse, des vérités nécessaires, des vérités dont il faut être pénétré si l'on veut faire œuvre apostolique, ne pas faire détester autour de soi la religion que tant de gens ont besoin qu'on leur fasse aimer.

L'intrigue du *Nouveau Docteur* est très simple : un vieux médecin, installé dans son fief depuis quarante ans, apprend, furieux, qu'un jeune docteur, vingt-sept ans, a l'audace inouïe de venir s'établir dans la même bourgade, à deux pas de chez lui. Arrivée du nouveau docteur : un triomphe ! Il est célibataire : toutes les mères qui ont des jeunesses à marier, rivalisent d'empressement autour de lui. Lui, c'est sur la fille même de son confrère le vieux médecin qu'il a jeté les yeux. Ah ! mais, c'est que cela ne marchera pas tout seul ! (ce n'est pas comme dans les romans « roses », et M. Pravieux ne déforme pas la réalité). — Heureusement, il y a là un excellent curé qui aplanit les obstacles et arrange tout, pour le plus grand bien, temporel et spirituel, des deux familles et de toute la paroisse (il y a toujours des curés chez M. Pravieux, et des curés qui sont toujours excellents : tâchons, chers confrères, qu'on ne puisse jamais accuser M. Pravieux de déformer, sur ce point, la réalité !).

III. — *Le Repentir* est le second roman de M. de Pomairols (publié d'abord dans les colonnes de la *Revue Française).* Nul n'a oublié le premier, paru il y a trois ans, *Ascension.* Mais auparavant, et outre une « Etude de morale et d'esthétique » sur Lamartine, il y avait longtemps qu'il était un de nos poètes (son premier recueil, *La Vie meilleure,* remonte à 1879), un de nos grands poètes de la nature, le « Wordsworth du Rouergue » (comme l'appela un jour Paul Bourget), mais un poète qui voit dans la nature non point la force aveugle et grandiose où d'autres ont cru pouvoir s'absorber et absorber leur ennui, mais l'amie fidèle de l'homme, son aide providentielle, où la personnalité humaine, loin de s'y dissoudre, trouve au contraire à s'embellir, à s'alimenter, à se tonifier. Il n'y a pas, dans la littérature, beaucoup d'âmes aussi grandes, aussi hautes, ni dont il soit aussi vrai de dire qu'elles envisagent leur art comme un sacerdoce. *Ascension* était un titre qui symbolise toute l'œuvre de M. de Pomairols. Cette « ascension », c'était la montée des âmes

vers Dieu, et tout particulièrement la montée d'une jeune fille vers la vie religieuse.

Et voici que, aux premières pages de *Repentir*, on croit que c'est le même thème qui va être repris : on nous dit en effet l'histoire d'un jeune homme, héritier d'une ancienne famille du Rouergue, qui se dégage de tous liens terrestres et se donne à Dieu dans le sacerdoce. Mais ce n'est là que l'introduction, destinée à préparer le dénouement.

Le sujet de ce nouveau livre, c'est vraiment un « repentir ». Mais c'est un repentir d'une singulière distinction. Tandis que, pour les gens du commun, la faute ne commence qu'à l'acte, et donc aussi le repentir, — pour Maurice Geniès au contraire, ce qui devient objet de repentir admirable, c'est une simple pensée. Voici. Il a mené, à Paris, loin du Rouergue de son père, une vie de luxe, escomptant l'héritage paternel. Son père meurt ; mais le paiement des dettes du fils absorbe le plus clair de la succession. Le jeune homme fait appel à sa mère, dont la fortune personnelle reste considérable. Mais le père, un homme prévoyant, a fait jurer à sa femme, sur son lit de mort, qu'elle conservera cette fortune intacte et ne la laissera pas ébrécher par Maurice. Colère de Maurice, qui dans son aveuglement se dit que, quand on est ainsi gouverné par les morts, on n'a qu'à aller les rejoindre. Sa mère tombe malade, dangereusement, dit le médecin ; et Maurice de songer que cette mort arrangerait tout.

Cela songé, tout aussitôt il a horreur de lui-même : il est l'homme qui par deux fois a souhaité la mort de sa mère ! L'a-t-il souhaitée vraiment ? Non, sans doute, dirait un théologien ; mais le simple affleurement d'une pensée pareille lui montre ce dont il est capable, sinon ce dont il est coupable. Il entend parler d'un paysan qui vient d'assassiner sa mère pour n'avoir plus à lui payer une petite pension ; et il se compare à cet homme : — « Ce parricide et moi, nous avons conçu l'un et l'autre une pensée... c'était la même !... Sur ce point, sur la conception première de l'idée, pas de différence entre nous... Si cet assassin a agi, tandis que je me contentais de penser, c'est que l'usage de la force physique est très éloigné de nos habitudes, à nous, oisifs... » Et remontant le cours de sa vie, il revoit ses fautes, ses erreurs de jeunesse : oui, c'est là, c'est quand il a préféré ses vains caprices aux traditions paternelles, c'est dès ce moment qu'il a posé les premiers principes de son crime, qu'il s'est engagé sur la voie fatale...

Mais, quand on est chrétien, il n'y a pas de repentir sans pardon. Maurice rencontre un prêtre d'élite, l'ami d'enfance dont les premières pages du récit nous ont dit la vocation ecclésiastique ; et, pardonné, il va fonder une nouvelle famille.

IV. — *Leur Vieille Maison*... Oui, elle est vieille, elle est la tradition, et donc il faut la maintenir coûte que coûte. Une catastrophe financière fond sur elle ; elle est au moment de crouler ; les enfants vont se dévouer, se sacrifier pour la sauver : Pierre, à force de surmenage, y perdra la santé et la vie ; Françoise, qui était au moment de se marier, renoncera à fonder une nouvelle famille : d'abord, sauver l'ancienne !

C'est donc encore un roman de la tradition familiale ; c'est l'idée de perpétuité, de continuité familiale qui dicte tous ces sacrifices. Mlle R. Monlaur marche ici sur les traces de M. H. Bordeaux et de M. Paul Bourget ; elle y marche avec un idéal de piété chrétienne plus accentué, mais aussi, par contre, avec moins de précision et d'entente profonde des luttes de l'âme. Françoise était-elle obligée de faire ce qu'elle a fait ? A-t-elle même bien fait d'agir ainsi ? Le cas serait discutable. Bref, ce récit est très beau, il fera beaucoup de bien, il est très élevant ; mais il n'ajoutera pas à la gloire de l'auteur. Il est vrai que ce n'est pas pour la gloire des lettres que l'auteur travaille ; mais, que nous aimerions à la voir s'attacher à des thèmes moins complexes et revenir à quelqu'une de ces monographies d'histoire où jadis, il y a dix ou quinze ans, elle a si délicatement et si pieusement excellé !

V. — Deux récits dans le nouveau volume de Mathilde Alanic : le premier, le plus long, *Et l'amour dispose* (p. 1-275) ; le second, *Quand le cœur parle*... (p. 279-364) : — ayant pour héros, le premier, une jeune fille, le second, un célibataire endurci, — mais se terminant l'un et l'autre sur un mariage, et traitant l'un et l'autre le même sujet, c'est à savoir que, pour que le célibat soit chose saine et morale, il ne faut pas qu'il soit affaire d'égoïsme, appétit d'indépendance, — orgueil de jeune femme dans le premier, dilettantisme d'homme dans le second. Lucie Fresnel, dans le premier de ces récits, a beau bannir l'amour de ses rêves d'avenir, rêver d'une existence libre et fière, devenir une « princesse de sciences » ; Jean de Laneau, dans le second, a beau se flatter que le soin d'une fabrique prospère et ses manies de collectionneur suffiront à lui confectionner un célibat très bien porté, sous l'aile maternelle : — la Providence, plus sage, leur montre à l'un et à l'autre la voie où elle les convie. — Pages délicieuses.

VI. — *Un Obstacle*, par Mme Jean de la Brète. Quand une femme parle d'obstacle, tout de suite on pense à quelque mariage contrarié. Et c'est bien d'un obstacle, non pas seulement à un mariage, mais au mariage en général, qu'il est question ici. Jean de la Brète nous jette en plein féminisme. Et le féminisme, — le féminisme intégral, s'entend, — n'est pas compatible avec le contrat matrimonial. Mais, avec les deux héroïnes de Jean de la Brète, deux braves cousines, nous n'en sommes encore pas au féminisme intégral ! Nous n'en sommes encore qu'à la naïveté, celle-ci, il est vrai, à forte dose. Donc, voilà nos deux cousines embarquées pour la propagande féministe... Oh ! elles n'iront pas bien loin. Dès le premier Congrès où elles mettent leur court nez, les voici froissées par la croisade qu'elles y entendent prêcher contre le catholicisme. ...Après cela, c'est le cœur qui parle, comme chez Mathilde Alanic ; et quand le cœur parle, les Pandectes ne disent plus guère grand'chose... Finalement, l'une des deux cousines est tout heureuse d'épouser un brave garçon qui lui plaît ; et l'autre, jusqu'à son dernier jour, poursuivra son enquête et ajustera ses besicles pour découvrir ce qu'il y avait de vrai dans le mouvement qui a si mal orienté sa vie, déplorant, jusqu'au bout, que « les jeunes filles aiment, avant tout, leurs travaux féminins et surtout leurs mariages futurs. » — Très amusant, et très bon sens.

VII. — *Le Destin nous conduit*... C'est une mode, aujourd'hui, de parler de « destin » : il y a des gens que le mot seul de « Providence » effarouche, et quelquefois sans doute il est sage de ne pas les effaroucher dès le premier abord. Mais le « Destin » de Mlle Lucie Gauthey, c'est tout ce qu'il y a de plus « Providence ». La Providence rapproche, au hasard d'une villégiature à Cannes (mais il n'y a pas de « hasard » non plus, non plus que de « destin » : oh ! cette tyrannie du langage, qui nous ramène sans cesse au bout des lèvres ou de la plume des mots vides de sens !) — la Providence donc rapproche une jeune orphe-

line et un jeune hussard. Très bien. Mais Madeleine apprend que Jean ne croit pas. Elle le refuse. Désespéré, Jean va partir pour les colonies. Alors, nouveau rapprochement ; Madeleine tentera la conversion de son futur mari ; et elle y réussit. Et c'est très bien amené, présenté avec un tact, une délicatesse, une réserve qui est le secret de ceux-là seulement qui aiment beaucoup. Pas de scènes d'amour : tout nous est raconté sous forme de journal intime, ou encore de lettres à des amies, voire même de sermon : il y a un sermon de Noël qui est un charme. Et la prière de Jean, un jour qu'il désespérait de ramener Madeleine : il entre dans une église, et il prie, ou plutôt, dit-il, il ne prie pas, il pense seulement : — « Mon Dieu, si c'est elle qui a raison, ne me séparez pas d'elle et je croirai ce qu'elle voudra. » — Excellent ouvrage à faire lire.

VIII. — *Les Petites Âmes...* On nous présente ces pages comme le journal intime ou la correspondance de deux fillettes d'une douzaine d'années à peine, l'une, Brigitte, élevée au Sacré-Cœur, l'autre, Renée, au Modern-Palace-Cours ; et l'on nous dit, dans l'Avant-Propos (il y a un Avant-Propos), en nous annonçant ces impressions de la petite élève du Sacré-Cœur : « Ne riez point !... De grâce, surtout, ne vous moquez de rien ! » — Mais non, je vous assure, on n'a pas envie de rire, et ce n'est vraiment pas amusant. Il y a, dans ces feuillets, de jolies choses, des détails bien vus, des impressions heureusement notées, des enfantillages qui sont vraiment des enfantillages, au bon sens du mot, au sens évangélique du mot ; mais il y a aussi des niaiseries, du bê-bêtisme. Et il est certain que ces niaiseries ne sont malheureusement pas inédites sous la plume des enfants, mais elles ne sont pas destinées à être imprimées, et puis surtout il y a des enfants, — même plus jeunes que Brigitte, — des enfants à qui il n'en échappe point de ce calibre-là et qui mettent une toute autre intelligence, une toute autre gravité de sens chrétien et de bonne modestie dans leurs notes de sermons, dans leurs impressions de lectures, dans leurs méditations à elles-mêmes ou dans les combinaisons de leurs petits sacrifices.

IX. — *Petite Madame :* analyse d'un cœur de jeune femme parmi les enchantements de la lune de miel. Il y a un mois à peine, on était encore jeune fille, quasi encore à la poupée. Aujourd'hui on est dame, au bras de M. Jacques, retour de voyage de noces. On est sérieuse. On n'est pas romanesque. On est aussi économe de ses lectures que de ses deniers. On est très honnête ; mais peut-être en arriverait-on tout de même aux décolletages audacieux et aux propos hardis, n'était la maternité, qui vient constituer pour *Petite Madame* une occupation nécessaire et une barrière indispensable. Très bien ; mais la maternité elle-même n'est pas le tout de la vie et ne suffit pas à tout, surtout quand ce n'est pas par devoir et par conviction religieuse qu'elle est acceptée et désirée. Et la religion est absente de l'âme de *Petite Madame* et de son foyer. Et avec la religion, c'est bien aussi la joie qui y manque : il y a beaucoup de gaîté dans ces pages, beaucoup de propos qui veulent être gais et spirituels mais qui sentent terriblement la commande, l'affectation, le convenu, le superficiel. Dans ce monde-là, on rit beaucoup, mais du bout des lèvres ; l'âme n'en est pas même effleurée, et tous ces éclats de rire, toutes ces gentillesses, toutes ces mièvreries ne font illusion à personne sur « l'inexorable ennui » qui fait le fond de toute vie humaine où manque Dieu.

LITURGIE

Q. — 1° Aux sépultures des enfants morts avant l'âge de raison, si l'enterrement a lieu le soir, peut-on en arrivant à l'église dire les Vêpres (et lesquelles) avant de réciter l'antienne *Hic accipiet* et les autres prières du Rituel ?

2° A ces Vêpres, doit-on encenser l'autel à *Magnificat ?*

3° La prescription de l'encensement de la tombe au cimetière est-elle obligatoire ? *Quid* de la coutume de ne jamais suivre cette prescription, même quand les enfants de chœur sont en nombre suffisant ?

R. — Ad I. Le cardinal Guibert ayant exposé que c'était la coutume à Paris de chanter les Vêpres du jour ou du Petit Office de la Sainte Vierge en présence du corps de l'enfant, puis de reprendre les prières du Rituel à *Hic accipiet*, demanda que cet usage cher aux familles et favorable à la piété pût être conservé.

La S. R. C. accédant à la prière qui lui était faite répondit : « Affirmative » (8 février 1879, n. 3481, ad II), et Orléans a également été autorisé à garder la même coutume : « Servetur consuetudo. » (30 janv. 1880, n. 3510).

Ad II. Il n'y a pas d'encens aux Vêpres dites à l'occasion des funérailles d'enfants.

Ad III. Qu'on enterre un enfant dans un cimetière bénit ou non, il faut asperger et encenser et le corps et la fosse au moment de l'inhumation, pour empêcher le démon, disent les auteurs, de troubler dans son tombeau celui qu'il n'a pu troubler pendant la vie. C'est donc une faute de ne pas suivre cette règle du Rituel. (S. R. C., 4 sept. 1880, n. 3524, ad I).

Q. — Est-ce vrai, comme vous le dites p. 143, que les jours de S. Jean-Baptiste et de l'Annonciation excluent encore, depuis le *Motu proprio* du 2 juillet 1911, les messes d'enterrement comme auparavant ?

R. — Veuillez relire le décret du 28 juillet 1911, ad VI, concernant la Fête-Dieu, l'Annonciation, S. Joseph et le Patron de lieu ; rappelez-vous ensuite que la suppression du chômage d'une fête ne diminue en rien les privilèges qu'elle peut avoir, et notamment s'il s'agit de l'Annonciation, de S. Joseph et de S. Jean-Baptiste, comme l'enseigne le décret du 16 nov. 1898, n. 4003, quæst. I, et vous n'aurez plus qu'à constater l'exactitude de notre solution.

Q. — Je vous demande pardon de revenir sur le cas d'occurrence de S. Pierre martyr et de S. Jean-Baptiste de la Salle traité l'an dernier p. 992. D'après tout ce que j'ai lu jusqu'ici dans l'*Ami du Clergé*, on appelle *quasi-natal* le jour fixé par Rome. Or c'est Rome qui a fixé S. Pierre au 15 mai pour notre diocèse. Comment dites-vous que S. Pierre a au 15 mai un siège *d'emprunt*, pour lui préférer S. Jean-Baptiste de la Salle. Est-ce exact ?

R. — Notre solution est parfaitement conforme à toutes les décisions romaines. Un siège assigné, même par Rome, en dehors du jour natal ou quasi-natal, parce que celui-ci est empêché perpé-

tuellement dans le diocèse, n'est jamais qu'un siège d'emprunt. C'est le cas pour S. Pierre martyr, dont le jour quasi natal est le 29 avril, et qui empêché chez vous fut permuté au 1er jour perpétuellement libre dans votre calendrier. Aussi, quand Rome choisit ensuite le 15 mai, jour natal de S. Jean-Baptiste de la Salle, pour être le siège propre de sa fête, S. Pierre martyr n'avait plus qu'à lui céder la place, en vertu du décret général du 21 nov. 1893, n. 3811, ad III.

Q. — Dans le diocèse, nous avons pour devoir d'appliquer la messe chaque année, le 19 janvier, fête semi-double, pour les prêtres inscrits dans le nécrologe de l'année précédente.

Quelle messe dire ?

R. — Cette messe peut être considérée comme un anniversaire largement dit, et alors vous dites la messe du 2 novembre ou la messe *In Anniversario*, et dans un cas comme dans l'autre il n'y a qu'une oraison, *Deus qui inter apostolicos sacerdotes*, avec la Prose *Dies iræ*. (S. R. C., 29 janv. 1752, n. 2417, ad 8 ; 2 déc. 1891, n. 3753, ad V ; 14 août 1897, n. 3963, ad 1).

Q. — Le cierge pascal doit brûler, de Pâques à l'Ascension, tous les dimanches à la messe solennelle et à Vêpres.

1° Dans quelles églises y a-t-il obligation ?

2° Si les Vêpres sont suivies du salut du St-Sacrement, faut-il l'éteindre pour le salut ?

R. — Ad I. La fonction du Samedi Saint n'étant obligatoire que dans les églises paroissiales où il y a des fonts baptismaux, il s'ensuit que le cierge pascal n'est pas de rigueur dans les autres églises. (Cf. S. R. C., 9 déc. 1899, n. 4049, ad 1).

Ad II. Le cierge pascal ne s'allume pas aux bénédictions du Saint-Sacrement (S. R. C., 8 fév. 1879, n. 3479, ad III) ; mais si la bénédiction suit les Vêpres ou la messe, on peut le laisser allumé [1].

Q. — 1° Peut-on ou doit-on célébrer les solennités renvoyées au dimanche dans toutes les chapelles semi-publiques ?

2° Une sœur venant à mourir, son corps, le jour de la sépulture, est porté dès le matin à la chapelle semi-publique du couvent. La messe sera chantée à 7 h. 1/2. En attendant, un autre prêtre, à 6 h. 1/2, dit pour elle une messe basse de *Requiem*, dans les doubles-majeurs et au-dessous. Est-ce régulier ?

3° Dans les églises où il y a, de chaque côté du maître-autel, un ange adorateur. pourrait-on mettre aussi bien deux satues de saints ?

R. — Ad I. On n'est pas tenu, mais on a toute liberté de célébrer les solennités renvoyées au dimanche *ad tramitem Indulti card. Caprara*, même dans les chapelles semi-publiques, à condition qu'on en chante comme d'habitude la messe. Témoin le décret du 27 mai 1911, ad IX, où on lit : « Solemnitates enunciatas *celebrari posse* in Oratoriis semi-publicis, de quibus agitur in decreto n. 4007 diei 23 januarii 1899. »

Ad II. Votre pratique est parfaitement régulière, et pour qu'on ne puisse pas dire des messes basses de *Requiem* à l'intention de la défunte dans la chapelle semi-publique où se chante ce jour-là la messe des funérailles *corpore præsente*, il faudrait qu'il y eût une fête occurrente de 1re ou de 2e classe, un dimanche ou un office excluant les 1res cl. (S. R. C., 10 nov. 1906, dub. I, 2° ; 31 mars 1909, ad III et IV ; Nouvelles Rubr., Tit. X, n. 5).

Ad III. Les statues de chaque côté de l'autel se rencontrent assez souvent dans les églises, et il n'y a pas de décret contraire, ni d'exception. Vous pouvez donc à volonté y placer des statues de saints aussi bien que des anges adorateurs.

Q. — Vous dites, p. 1087, que « la solennisation des fêtes mentionnées par l'indult du cardinal Caprara est obligatoire pour le 1er dimanche libre qui suit leur incidence sur semaine, et comporte la grand'messe de la solennité dans toutes les églises, » etc. N'y aurait-il pas, d'après les récents décrets, exception à faire pour les églises paroissiales où il n'y a qu'un prêtre ?

R. — Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que notre solution mise sous les yeux du Cardinal Préfet de la S. C. des Rites a été approuvée, et qu'on n'a pas besoin de recourir à un indult pour célébrer le dimanche suivant la solennité externe des fêtes supprimées par le cardinal Caprara, lors même qu'il s'agit des églises où l'on ne dit qu'une messe.

Q. — 1° D'après un décret, l'encensement du Saint-Sacrement doit se faire *duplici ictu in triplici ductu*. Mais que faut-il entendre au juste par *ictus* et par *ductus ?* Les liturgistes ne pèchent point par excès de clarté dans cette question ; leurs définitions ne concordent pas, et de là une assez grande variété dans la pratique. L'*Ami* pourrait-il enfin nous dire où est la vérité ?

2° Aux fêtes *simples* du Sanctoral, on récite les psaumes des 3 Nocturnes d'un seul trait, puis deux leçons de l'Ecriture courante et la 3e du saint avec les répons du Commun. Mais lesquels ?

R. — Ad I. Nous ne pouvons que rappeler ce que nous avons dit en 1903, p. 832.

Le *triplici ductu* consiste à élever et à abaisser par trois fois l'encensoir fumant en l'honneur du Saint-Sacrement. C'est l'enseignement du *Cérém. des Evêques*, liv. I, ch. XXIII, n. 4, et l'on ne satisferait pas à la rubrique en élevant une seule fois l'encensoir, qu'on agiterait ensuite trois fois avant de l'abaisser.

Mais chaque coup d'encensoir est-il double ou est-il simple ? Les décrets complétant la rubrique qui est muette sur ce point, affirment que pour le Saint-Sacrement et pour les chanoines chaque *ductus* est double ; et dans les autres cas, on suit la coutume. (S. R. C., 22 mars 1862, n. 3110, ad 20 ; 24 nov. 1899, n. 4048, ad IX ; 29 mai 1900, ad II).

[1] Cf. Dom Vismara, *Manuale di sacre Cerimonie*, t. II, n. 196.

Si vous demandez maintenant ce qu'il faut entendre par coup double ou coup simple, nous dirons que l'encensement à coup double consiste à élever l'encensoir comme ci-dessus ; puis quand il est élevé, on lui donne alors une impulsion ou vibration vers la personne ou le Saint-Sacrement qu'on encense. Dans l'encensement à coup simple, au contraire, après avoir élevé l'encensoir, on le tient un instant immobile avant de l'abaisser, ou bien tout en élevant l'encensoir, on le dirige vers la personne ou l'objet qu'on encense et on l'abaisse aussitôt, de manière à ce que le *ductus* s'accomplisse par un seul et même acte [1].

Ad II. Les répons du Commun qu'on doit réciter aux fêtes simples se prennent dans l'ordre suivant : le lundi et le jeudi, on dit les deux premiers répons du 1er Nocturne ; le mardi et le vendredi, les deux premiers répons du 2e Nocturne ; et le mercredi, les deux premiers du 3e Nocturne. (Rubr. gén. du Brév., Tit. XXVII, n. 4).

S'il n'est pas question ici du samedi, c'est que les fêtes simples cèdent le pas à l'office *de Beata*. (Rubr. gén. du Brév., Tit. VIII, n. 1).

On notera en outre que si l'une des fêtes simples a le répons *Domine prævenisti* ou *Hæc est vera fraternitas*, on le dit toujours comme deuxième répons, quel que soit le jour où l'on célèbre ces fêtes. (S. R. C., 10 janv. 1693, n. 1890, ad 2).

Q. — 1° J'ai pour Patron de ma paroisse S. Blaise, du 3 février. En raison de son jour octave, sainte Scolastique est transférée au premier jour libre (20 fév.), *dies fixa*. L'année prochaine, à cause du Carême qui commence le 5 février, S. Blaise n'aura pas toute son octave. Quel jour devrai-je faire de sainte Scolastique ?

2° La paroisse voisine a pour Patron S. Félix, le 30 mai, qui est dans le diocèse le jour fixe de S. J.-B. de la Salle. Cette année, à cause de l'octave de la Pentecôte, S. Félix étant reporté au 3 juin, l'Ordo supprime son octave et donne mémoire de S. J.-B. de la Salle le 1er juin qui est son siège fixe pour la paroisse. Est-ce exact ?

3° A la p. 718, vous dites que les messes *chantées* de *Requiem* sont prohibées *etiam præsente corpore* dans les fêtes les plus solennelles de 1re classe, même supprimées. Vous rendriez service en donnant la liste détaillée et complète des fêtes ou des solennités renvoyées qui empêchent ces messes chantées.

4° Les jours où il est défendu de chanter la messe de *Requiem* à un enterrement à cause de la solennité, peut-on conduire à l'église le corps d'un défunt, chanter devant lui la messe solennelle de la fête et reprendre ensuite la cérémonie des obsèques ? Ou bien faut-il que l'enterrement se fasse sans messe ?

R. — Ad I. Quand le jour octave, qui a donné lieu à une permutation de fête occurrente, est *accidentellement* omis en raison du Carême où toute octave cesse absolument, l'office permuté garde son siège fixe, même cette année-là, comme si l'on faisait de l'octave. (S. R. C., 22 juil. 1848, n. 2963 ; 24 mars 1860, n. 3097).

Ad II. La règle que nous venons de rappeler *ad I* vaut pour S. J.-B. de la Salle, et l'Ordo a bien fait de lui donner mémoire en son siège fixe, qui est le 1er juin *pour la paroisse*, à cause de l'octave de la Pentecôte.

Quant à S. Félix, patron, empêché par l'octave de la Pentecôte, et renvoyé au lundi de la Trinité, il avait droit au reste de son octave, et l'Ordo a eu tort de la supprimer totalement. (Rub. gén. du Brév., Tit. X, n. 1).

Ad III. Les fêtes les plus solennelles de 1re cl. supprimées en France qui n'admettent pas les messes de morts *etiam corpore præsente*, s'il n'y a au moins une messe du jour, sont les suivantes : Epiphanie, les deux jours après Pâques et la Pentecôte, Fête-Dieu, Immaculée-Conception, Annonciation, S. Joseph, S. Pierre et S. Paul, le Titulaire de l'église et le Patron de lieu. On ne peut même chanter aucune messe de *Requiem* aux fêtes de Noël, Pâques et les trois jours qui précèdent, Ascension, Pentecôte, Trinité, Assomption, Nativité de S. Jean-Baptiste, Solennité de S. Joseph patron de l'Eglise universelle, la Toussaint, la Dédicace des églises, enfin le jour du Titulaire, d'un saint Fondateur d'Ordre ou de Congrégation, et le dimanche où l'on célèbre la solennité des fêtes supprimées. (Tableau des fêtes primaires de 1re cl. d'après les nouvelles Rubriques ; S. R. C., 2 déc. 1891, n. 3755, ad 1 ; 28 juillet 1911, ad VI et VII).

Ad IV. Le chant de la messe du jour en présence du corps est aussi défendu ces mêmes jours-là, et l'enterrement a lieu sans messe. (S. R. C., 16 fév. 1900, ad 2).

Q. — Je dois aller communier un malade à 3 kilomètres, et il fait très chaud.

Pour ne pas mettre ma barrette sur la tête, je prends mon parapluie en guise d'ombrellino. Aurait-il mieux valu mettre ma barrette ?

R. — Dans un cas de chaleur exceptionnelle, si le prêtre ne peut sans notable inconvénient porter le saint Viatique *nudo capite*, il peut raisonnablement présumer l'autorisation de se couvrir la tête de la barrette [1].

Q. — 1° Dans une clinique, la chapelle avoisine deux chambres de malades. Est-il permis d'aller *intra missam*, après avoir communié les assistants, porter la sainte communion aux infirmes qui se trouvent dans ces deux chambres ?

2° Pour les malades répartis dans les chambres des étages et du rez-de-chaussée et devant communier le même jour, peut-on se contenter de dresser *un seul* autel dans une chambre, réciter *une seule* fois les prières prescrites par le Rituel pour la communion des infirmes, et, après avoir communié le premier malade, s'en aller le ciboire à la main, sans aucune cérémonie et sans prière spéciale, porter la sainte communion aux malades des autres chambres ?

R. — Ad I. L'Ordre de St-Jean de Dieu a reçu une réponse du Saint-Siège qui va servir à résoudre le cas important qui nous est proposé.

[1] Cf. *Ephem. Liturg.*, 1900, p. 551 ; — Giulio Barberis, *Manuale di sacre Cerimonie*, n. 133.

[1] Cf. *Ephem. Liturg.* 1911, p. 639, n. 13 ; S. R. C., 22 avril 1871, n. 3246.